

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Mercredi 3 mai 2000, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M^{me} Renate Cornu*, *M. Pierre de Freudenreich*, *M^{me} Diane Demierre*, *MM. Guy Dossan*, *Alain Fischer*, *Jean-Marie Hainaut*, *Guy Jousson*, *M^{me} Virginie Keller Lopez*, *MM. Guy Mettan*, *Mark Muller*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *Paul Oberson*, *Daniel Sormanni* et *François Sottas*.

Assiste à la séance: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 20 avril 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 mai et mercredi 3 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion N° 329 de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 12 octobre 1999, intitulée: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie» (N° 416 A1)¹.*Suite du premier débat*

La présidente. Etant donné que M. Pattaroni n'est pas encore arrivé, je donne la parole à M. Paillard.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Merci, Madame la présidente. Je ne vais effectivement pas sombrer dans le travers, que je dénonçais tout à l'heure, de refaire l'histoire; depuis trente ans que cette Comédie est à l'ordre du jour, on pourrait y passer la nuit. Je vais donc faire simplement et très rapidement, rassurez-vous, quatre remarques «TGV».

Premièrement, nous parlons de l'instrument de politique culturelle. N'oublions pas que l'«altitude» de la subvention contribue à classer l'instrument. Nous sommes sur une partie du problème, il y a la subvention de l'autre. C'était ma première remarque quant au classement de l'institution.

¹ Rapport, 4917.

Deuxièmement, nous acceptons l'amendement socialiste présenté, comme le nôtre, lors de la séance précédente, qui propose de supprimer dans le projet d'arrêté II amendé, à l'article premier, l'allusion aux 10 millions de francs. Nous avons laissé dans notre propre amendement que le coût de construction devait rester «si possible inférieur à 10 millions de francs», comme cela figurait dans le projet d'arrêté II amendé. Il est clair que c'était pour faire une pression d'économies, mais cela deviendrait tout simplement de la démagogie que de le faire à présent. Nous acceptons donc l'amendement socialiste.

Troisièmement, j'aimerais continuer sur une remarque de M. Losio qui souhaitait fixer les responsabilités de chacun et notamment les responsabilités politiques. Il a parfaitement raison, et je le suis sur cette question. J'aimerais simplement faire remarquer que, sous cette tête de chapitre, il faut classer également la répartition des rôles de chacun: à notre assemblée d'émettre un certain nombre d'options de politique globale et à l'exécutif de nous faire des propositions. Nous ne sommes pas des professionnels, nous n'avons pas derrière nous une quantité de fonctionnaires qui peuvent étudier les dossiers. Par conséquent, est-ce qu'il faudra avancer la scène, est-ce qu'il faudra refaire complètement l'intérieur, est-ce qu'il faut modifier le projet actuel pour la Comédie? Tout de même, ce n'est pas nous qui allons pouvoir approfondir de manière très déterminée cette question. Nous attendons à ce propos des propositions du Conseil administratif.

Quatrièmement, que n'avons-nous pas entendu sur l'impossibilité de toucher à ce bâtiment historique, qui a des fresques magnifiques? Il a déjà été touché deux fois. Nous avons entendu M. Beuchat, de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les choses sont maintenant absolument claires, il est tout à fait possible d'y réaliser des transformations. Le bâtiment n'est pas classé. Il y a peut-être certains éléments, mais tout cela est une question d'évaluation, je ne veux pas entrer dans les détails maintenant, c'est inintéressant. Toujours est-il qu'il n'y a rien à conserver de manière absolue en vertu de la conservation du patrimoine. Certes, le périmètre est classé, il fait partie du ring, de la ceinture fazyste qui fait partie de la loi cantonale sur la protection de certaines zones et bâtiments de la Vieille-Ville, mais le bâtiment lui-même n'est mentionné à aucun moment par la CMNS, ou la Société d'art public ou quelque autre association ou commission gardienne de notre patrimoine, contrairement à ce que l'on entend.

M. Bernard Lescaze (R). La réponse du magistrat, malheureusement absent ce soir, était un peu: «Comme il vous plaira». Moi, je trouvais plutôt que c'était un peu pirandellien, *Six Personnages en quête d'auteur* et cinq conseillers administratifs en quête d'un projet. Je tiens à dire très clairement que, contrairement à ce que M. Ferrazino a dit, il me semble que le Conseil municipal a donné au

Conseil administratif, et pour la première fois depuis longtemps, sur tous les bancs, les bancs d'en face comme les bancs d'ici, comme les bancs du centre, un signal extrêmement clair: chacun a souhaité qu'il y ait un véritable projet pour la Comédie, un projet moderne, un projet contemporain et qu'on ne se satisfasse pas de petites restaurations médiocres, finalement pas si bien étudiées que cela. C'est la première leçon que j'entends tirer ce soir: il y a une très grande convergence dans ce que souhaite le Conseil municipal, mais il appartient maintenant, comme l'a dit le préopinant, au Conseil administratif de nous faire clairement des propositions.

Tout à l'heure, en coulisse, j'ai dit à M. Ferrazino: «Ce que vous devriez faire, c'est un concours d'idées.» Non pas un concours de projets d'architecture, car cela prend des semaines et coûte cher, mais un concours d'idées, ce qui permettrait à de jeunes architectes de présenter en quelques semaines, et sans que cela coûte cher à la Ville, des esquisses. Ensuite, après la pause estivale par exemple, ce serait au Conseil administratif de voir réellement dans quelle mesure ces idées sont concrètement réalisables ou non. Je dois dire que M. Ferrazino a fait bon accueil à cette idée et je tenais à vous le dire publiquement.

Il va de soi que le groupe radical acceptera l'amendement socialiste. Il est en effet absurde, au moment où nous voulons prendre nos responsabilités, de nous lier délibérément les mains avec un chiffre, les 10 millions de francs, qui n'est même pas un chiffre de projet, mais simplement un chiffre inscrit au plan financier quadriennal, c'est-à-dire dans les intentions. Ce n'est qu'un plan d'intentions du Conseil administratif, cela ne lie personne. En conséquence, je dirais même que l'amendement socialiste est un bon amendement.

Ensuite, j'émettrais une remarque pour couper le cou à des rumeurs concernant la valeur patrimoniale de la Comédie. Il est exact que, sise au boulevard des Philosophes, celle-ci fait partie d'un ensemble protégé au titre de la loi Blondel, encore que la façade néoclassique ne soit pas de style fazyste et qu'on pourrait, si véritablement il y avait un projet d'architecture contemporaine audacieux, probablement l'abattre. Toutefois, cela nous lancerait certainement dans de grandes difficultés avec les associations de sauvegarde du patrimoine, et j'ai moi-même dit, lors de la séance précédente, qu'il importe de conserver la façade, mais que, derrière celle-ci, il n'y a rien à conserver. M. Paillard a rappelé tout à l'heure les déclarations du chef du Service des monuments, de la nature et des sites. Nous-mêmes, nous en avons parlé à la Commission des monuments, de la nature et des sites, et personne ne trouvait que l'intérieur de ce théâtre méritait d'être conservé. D'ailleurs, à la Comédie, la loge du Conseil municipal, et j'imagine que c'est la même chose pour celle du Conseil administratif, est une loge extrêmement mal placée, où l'on ne voit ce qui se passe sur scène qu'à moitié et où l'on n'entend rien. Or seule une personne en Ville attache beaucoup d'importance aux boiseries

de la Comédie, c'est la conservatrice du patrimoine, honneur à elle, mais c'est son avis particulier, lequel n'a même pas été ratifié par la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Par conséquent, aujourd'hui, rien n'empêche véritablement de faire un projet qui tienne compte uniquement de l'espace intérieur et qui permette de doter Genève d'un instrument moderne, d'un outil de travail, comme l'ont si bien dit plusieurs des préopinants.

Dans ces conditions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que nous pouvons voter les arrêtés, avec les deux amendements qui sont proposés, mais en priant instamment le Conseil administratif d'entendre le message fort qui est venu de tous les bancs en faveur d'un véritable projet, audacieux et novateur, pour la Comédie, ce que pour l'instant, il faut bien le dire, nous n'avons pas.

M. Robert Pattaroni (DC). Finalement, j'ai de la chance, car je peux rebondir, modestement, sur cette très bonne intervention de M. Lescaze pour apporter un élément de plus.

Notre parti souhaite, vous l'avez entendu tout à l'heure dans l'intervention de M. Jean-Charles Lathion, que l'on ait la meilleure Comédie possible, non seulement en ce qui concerne le bâtiment, mais aussi, nous l'espérons, en termes de spectacles, parce que ce n'est pas toujours le cas, il faut le dire.

Je considère, et c'est un point de vue personnel – qui est peut-être partagé par d'autres, pourquoi pas par M. Juon, par exemple – que si nous voulons vraiment faire la Comédie, si bien décrite tant par MM. Losio, Lescaze et plusieurs autres, eh bien on devrait avoir une variante «bâtiment nouveau, ailleurs», Madame la présidente; bâtiment nouveau, ailleurs, avec, pourquoi pas, réutilisation du bâtiment actuel à d'autres fins qui, probablement, permettraient de couvrir largement les frais d'un nouveau bâtiment. Je pense qu'il faut le dire, parce que, dans beaucoup d'autres villes, une fois de plus, c'est ce qu'on a fait et c'est ce qu'on va voir, c'est ce qu'on décrit, c'est ce qu'on admire. Alors, à Genève, c'est rigolo, parce qu'on se croirait dans un milieu traditionaliste qui ne peut jamais faire plus que les limites qu'on voudrait dépasser mais qu'on n'ose jamais dépasser. Il y a là probablement un petit aspect «psychanala» qui devrait être éventuellement approfondi.

A part cela, nous allons aussi approuver la suppression de la limite des 10 millions de francs, d'une part, et le fait que l'on ait une variante, en tout cas avec une ouverture plus large que 9 mètres, d'autre part. Cela dit, nous attendons en tout cas du nouveau Conseil administratif, qui a sans doute de l'imagination, au moins des variantes, Madame la présidente.

La présidente. Merci, Monsieur Pattaroni. Monsieur Reichenbach, vous avez la parole pour la deuxième fois.

M. Pierre Reichenbach (L). Oui, Madame la présidente, j'interviens pour la deuxième fois, mais je voudrais simplement ajouter quelque chose.

Vous savez, ce soir, je me pose même la question sur la validité de l'histoire concernant la sécurité de la Comédie! On nous a tellement fait le coup souvent, pour nous faire peur, que je m'interroge sur la réalité des termes employés! J'aimerais bien que notre Conseil soit nanti d'un listing de ce qui est nécessaire pour cette sécurité, parce que je ne pense pas que le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) puisse attendre si longtemps sans intervenir, s'agissant d'un bâtiment non conforme aux règles en usage! Je parle de l'éclairage de secours, je parle de l'éclairage de sécurité, d'alarmes d'évacuation et, à ce sujet-là, il conviendrait quand même d'avoir un listing complet. En effet, si maintenant on nous dit que la sécurité risque d'obérer le futur projet, nous allons être coincés! A la limite, il faudrait donc prévoir un amendement à l'article premier du projet d'arrêté I, nous garantissant que les 225 000 francs destinés aux travaux de sécurité ne vont pas être dépensés pour rien. Evidemment, il faut s'inquiéter tout de même des dépenses exigées pour cette Comédie, mais il faut aussi s'inquiéter de leur utilisation.

«Pirandellien» a dit notre ami Lescaze. Je le rejoins, parce que, en somme, ce débat ayant eu lieu déjà moult fois au Conseil municipal, il faut absolument que l'on connaisse le projet. Alors, bien évidemment, nous souhaitons que les amendements de nos collègues de gauche passent, tant l'amendement de M. Paillard que l'amendement des socialistes, auxquels nous souscrivons pleinement. Il est clair que l'on ne peut pas déterminer un montant ce soir en disant que cela va coûter 10 millions de francs, c'est complètement aberrant.

En outre, je souhaite, et là je suis formel, que la commission prenne connaissance des 14 variantes qui ont été demandées aux architectes. En effet, il faut tout de même vous dire, Mesdames et Messieurs, que le projet Broennimann, ce n'est pas un projet, mais 14 variantes. Quatorze variantes qui ont été demandées aux architectes! C'est facile de les fustiger, mais, en fait, ce sont des souhaits émis par les services de la Ville de Genève. Je vous en ai parlé brièvement dans ma première intervention, lors de la précédente séance; je pense que l'on ne doit pas claquer l'argent du contribuable en faisant faire des études pour rien, études que l'on met maintenant à la poubelle, sans en tenir compte! Ces 14 variantes doivent être ressorties pour qu'on puisse les voir. Puisqu'on les a payées, elles doivent bien correspondre à quelque chose. C'est peut-être parmi ces variantes qu'un projet définitif sera choisi. En attendant, je sais qu'elles ont été payées et qu'il existe des plans et des coupes. C'est donc une piste pour M. Ferrazino. Il faudrait exhumer

tous ces documents qui doivent peut-être se trouver... aux archives. De toute façon, ce sont des archives récentes, puisqu'elles ne datent que de cinq ou six ans, et ce ne doit pas être difficile de les sortir.

Pour terminer, je pense simplement que l'on devrait corriger le projet d'arrêté I en disant qu'il faut limiter au strict minimum les travaux concernant la sécurité, étant entendu que ce sont les préavis du DAEL qui font foi. Je ne mettrais même pas le montant, je dirais simplement, à la fin du paragraphe de l'article premier de l'arrêté I:

Projet d'amendement

« Limiter au strict minimum les dépenses relatives à la sécurité selon les exigences du DAEL qui tiendront compte de l'évolution du projet définitif à réaliser. »

La présidente. Monsieur Reichenbach, est-ce que vous avez vu que, dans le rapport, à la page 9, il y a le listing des travaux de sécurité pour 225 000 francs?

M. Pierre Reichenbach. Oui, Madame la présidente, mais c'est un listing de la proposition. Ce que je souhaite, c'est avoir un papier du DAEL qui nous mentionne ce qu'il faut faire, et non pas un listing qui découle des fantasmes de quelques collaborateurs du département de M. Ferrazino. Ce que je veux, c'est une décision officielle du DAEL sur ce qu'il faut faire.

La présidente. Bien, alors j'attends votre amendement.

M. Pierre Losio (Ve). J'interviendrai rapidement. Je reconnais dans l'intervention que vient de faire mon collègue Pattaroni sa véritable affection pour l'architecture. Effectivement, j'ai été de ceux qui ont souhaité, il y a déjà longtemps, que l'on trouve un autre lieu pour construire une autre Comédie, sur un projet global qui puisse être situé ailleurs.

Je me suis rendu, et les Verts se sont rendus, au principe de réalité qu'il y avait une volonté de s'en tenir à l'intérieur de l'enveloppe de la Comédie, telle qu'elle est actuellement. Effectivement, construire une nouvelle Comédie, cela aurait pu être séduisant, mais la réalité nous a commandé de travailler sur l'enveloppe actuelle du bâtiment; dont acte. Nous allons donc poursuivre sur cette voie.

Bien entendu, le groupe des Verts votera l'amendement proposé par le groupe socialiste. Finalement, ce soir, on peut constater qu'il y a une volonté et un message clairs transmis au Conseil administratif. Le magistrat concerné ne pourra pas arguer de ce qu'il a dit tout à l'heure, que parfois il y a des avis divergents. Ce soir, nous avons véritablement un message très clair. Je souhaite qu'il soit entendu dans l'intérêt du théâtre. Ce soir, le parlement de notre Ville a fait un aveu d'amour: oui, la Ville de Genève, oui, le parlement de cette Ville aime son théâtre et est ambitieux pour le théâtre de l'institution genevoise. Nous nous en réjouissons et, si nous pouvions arriver à une belle unanimité dans le vote, ce serait un message encore plus fort.

La présidente. Monsieur Deneys, vous avez la parole pour la deuxième fois.

M. Roger Deneys (S). Je vais essayer d'éviter les redites, surtout sur ce sujet.

En ce qui concerne les socialistes, nous sommes évidemment pour la solution qui se dessine, mais, en quelque sorte, nous faisons un acte de grande confiance au Conseil administratif. Il est vrai que, dans de précédentes occasions, nous avons agi de même, c'est-à-dire que nous avons refilé le bébé au Conseil administratif pour qu'il nous présente, par la suite, des projets satisfaisants. En fait, c'est de lui que tout dépendra. Si nous perdons encore une année ou deux ans, parce que les projets ne sont pas satisfaisants, nous prenons une grande responsabilité. C'est dans ce sens-là que les socialistes font ce geste de confiance envers le Conseil administratif et qu'en même temps ils renoncent à leur idée initiale qui était éventuellement de réunir une commission ad hoc. Par conséquent, nous renonçons, nous prenons acte et nous attendons beaucoup du Conseil administratif. Nous espérons que nous serons satisfaits dans nos attentes.

Pour le reste, au sujet des futurs projets pour la Comédie, je n'irai peut-être pas aussi loin que M. Lescaze, car M. Lescaze, quand il ne fustige pas le PDC ou l'Armée du Salut, qui rase à bon marché dans certains quartiers, défend en général les démolitions patrimoniales assez radicales – c'est le cas de le dire – et sa rhétorique n'est pas nouvelle. Pour ma part, j'ai connu cela à propos de la villa Blanc et je sais bien que, quand il veut faire changer quelque chose, tous les prétextes sont bons pour dire qu'on peut raser «vite fait» n'importe quel bâtiment.

En tant que socialiste et en tant que spectateur de la Comédie, je suis doublement attaché au bâtiment de la Comédie. J'espère que la solution qui se dessine ne sera pas forcément un projet pharaonique, tel que l' imagine M. Lescaze.

J'espère que le Conseil administratif tiendra compte aussi des propositions faites par M. Mandonnet – nous n'avons pas déposé non plus d'amendement à ce sujet – mais ce projet avait recueilli une majorité de soutien de la commission des beaux-arts à l'époque et il mérite une grande attention de la part du Conseil administratif.

M^{me} Linda de Coulon, rapporteur (L). C'est fou ce que l'on aime parler dans ce Conseil municipal. A ce stade, concrètement, nous avons, d'une part, à accepter ou non les conclusions de la commission des travaux et, d'autre part, à nous exprimer sur les deux amendements qui viennent de nous être proposés. Pour le reste, telle la proposition de construire une autre Comédie ailleurs, on ne nous présente rien de concret!

Au sujet de ces deux amendements, je vous rappelle que la commission des travaux avait déjà fait ajouter, en amendement au projet, que le coût des travaux devait être «si possible inférieur à 10 000 000 de francs». Inférieur à 10 millions «si possible», cela peut être 30 millions, 12 millions, 9 millions de francs. Le Parti socialiste nous présente ce soir un amendement où il précise le nombre de millions qu'il veut consacrer à cette rénovation. En ce qui me concerne, je n'aurai aucune peine à voter cet amendement.

Ensuite, celui de M. Paillard propose l'élargissement de la scène à 12 mètres. Là aussi, la commission des travaux a exprimé cette volonté d'élargissement de la scène, mais sans en préciser la mesure exacte; elle a demandé l'élargissement le plus grand possible qui tienne compte des réalités. Je n'aurai personnellement aucune peine à voter ces précisions.

En définitive, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mais cela fait quand même plusieurs heures que l'on parle de la Comédie. Je crois qu'il est temps de passer au vote.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais remercier M^{me} de Coulon pour son intervention. Effectivement, il n'y a rien de nouveau dans ce que nous proposons. Les amendements qui sont présentés ne sont pas très éloignés du rapport qui a été rédigé et je trouve aussi qu'on ne peut pas galvauder ainsi vingt ans de travaux de cet honorable Conseil municipal. Cela fait une année que je siége dans celui-ci, cela fait bientôt cinq ans que je suis membre de la FAD (Fondation d'art dramatique), j'ai lu tous les documents qui ont été émis tant par cette dernière que par le Conseil municipal. Je pense que nous devons aller de l'avant en votant rapidement les amendements et les arrêtés, afin de pouvoir avancer dans ce dossier de la Comédie.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je n'aimerais pas marcher sur les plates-bandes de mes collègues Ferrazino et Vaissade, mais j'aimerais quand même répondre à M. Lescaze, qui prétend que le Conseil administratif actuel n'a véritablement pas de projet pour la Comédie. Permettez-moi, Monsieur Lescaze, de contredire vos affirmations. Pendant dix-huit ans, j'ai été membre du bureau de la Fondation d'art dramatique, puis vice-président de celle-ci. Je peux vous dire que Michel Barde et moi-même avons demandé à M. Langhoff un rapport... (*Remarques de M. Losio.*) Oui, Monsieur Losio, on peut le contester, ce rapport... qui est vraiment un projet magnifique pour la Comédie au boulevard des Philosophes. C'est vraiment ce qu'il fallait réaliser pour Genève.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Lescaze, il faut plus d'audace, il faut vraiment un outil moderne pour ce théâtre de répertoire, il faut un projet ambitieux, et je crois que mes quatre collègues sont d'accord avec moi. Malheureusement, depuis la Réforme, le théâtre a toujours été suspect à Genève. L'historien Lescaze ne va pas me contredire, le théâtre a toujours été le domaine culturel mal aimé à Genève pour des questions que vous connaissez bien.

Il faut aussi que le Conseil municipal marque une intention. Depuis dix-huit ans, on a vraiment l'impression que le Conseil municipal joue une partition qui ressemble beaucoup plus, par rapport au projet de la Comédie, à du Boulez qu'à du Mozart; c'est un peu de la cacophonie.

Il faut aussi reconnaître que, au Conseil administratif, M. Ketterer, paix à ses cendres, M. Emmenegger et M^{me} Burnand ne croyaient pas en un projet ambitieux pour la Comédie. Par exemple, M. Emmenegger, malgré tout le respect que j'ai pour lui, a toujours été contre le rapport Langhoff. Le seul magistrat qui était pour le rapport Langhoff, Monsieur Lescaze, c'est un radical: M. Segond. On aurait probablement perdu moins d'argent si on avait voté ce projet Langhoff. On aurait vraiment, aujourd'hui, un outil de travail digne de la Ville de Genève et, surtout, eurocompatible.

Le malheur – cela a été dit lors de la séance précédente – c'est que trop de monde veut se mêler des problèmes de la Comédie. C'est comme pour les Halles de l'Île, plus il y a de monde qui veut s'occuper de projets culturels, plus c'est la chienlit!

Au sujet de la sécurité, en tant qu'ancien membre de la FAD, je m'inscris en faux contre les propos tenus par un conseiller municipal concernant le DAEL et un recours à l'avis de celui-ci. M. Losio pourra le confirmer, l'ancien Département des travaux publics, le DAEL à l'heure actuelle, est souvent beaucoup plus sévère que les fonctionnaires de notre département de l'aménagement et des constructions. Le DAEL impose des normes de sécurité qui sont draconiennes et qui peuvent tendre parfois à l'absurde, je le vois aussi avec la Maison du Bout-du-Monde!

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote de l'amendement de M. Reichenbach, qui demande d'ajouter à la fin de l'article premier de l'arrêté I: «Limiter au strict minimum les dépenses relatives à la sécurité selon les exigences du DAEL qui tiendront compte de l'évolution du projet définitif à réaliser».

Mis aux voix, l'amendement de M. Reichenbach est refusé à la majorité (quelques abstentions).

L'arrêté I est mis aux voix, article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions libérales).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 225 000 francs destiné à terminer les travaux de sécurité du Théâtre de la Comédie, entrepris en 1998 sur le budget du Service des bâtiments.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 2250 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2001 à 2005.

La présidente. Nous passons maintenant au projet d'arrêté II amendé par la commission.

Je mets aux voix les deux amendements présentés lors de la séance précédente. Nous voterons tout d'abord l'amendement socialiste, de MM. Deneys et Kanaan, demandant de supprimer, à l'article premier, «afin de rester, si possible, dans un coût de construction inférieur à 10 000 000 de francs»; ensuite, nous passerons au vote de l'amendement de M. Paillard demandant de modifier à l'article premier les termes: «(notamment l'élargissement de l'ouverture de la scène)» par «(notamment l'élargissement de l'ouverture de la scène à 12 mètres au minimum)».

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté sans opposition (4 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Paillard est accepté sans opposition (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission et par le plénum est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné d'une part à modifier le projet de rénovation du Théâtre de la Comédie appelé «projet Broennimann» (restructuration et modernisation) et en l'adaptant aux exigences du théâtre tel qu'il se pratique de nos jours (notamment l'élargissement de l'ouverture de la scène à 12 mètres au minimum); d'autre part destiné à l'étude d'un concept de rénovation simple et adapté aux normes de sécurité respectant au mieux le bâtiment existant, situé sur la parcelle 615, feuille 33, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. La motion N° 329 ayant reçu une réponse lors de ce débat, elle est considérée comme classée.

4. Résolution de M. Daniel Küenzi et M^{me} Ruth Lanz: «Tchétchénie: halte aux bombardements» (R-10)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Chaque jour, la guerre en Tchétchénie apporte son lot de morts et de blessés. De nombreux Tchétchènes, hommes, femmes et enfants, subissent les bombardements indiscriminés de l'armée russe à l'approche de Noël!

Le Conseil municipal de la Ville de Genève:

- demande instamment au gouvernement russe qu'il cesse immédiatement son agression contre la Tchétchénie;
- demande au Conseil fédéral qu'il intervienne auprès du gouvernement russe et qu'il condamne sa guerre d'agression.

M. Daniel Küenzi (AdG/SI). Dresde, Varsovie et bien d'autres villes furent rasées pendant la dernière guerre, chacun espérait que l'horreur ne se répéterait jamais plus sous cette forme en Europe ou à ses frontières. L'année 2000 a mal

¹ Urgence refusée, 2704.

commencé pour la paix. Grozny, capitale de la petite République de Tchétchénie, une ville de taille comparable à Genève, a été rasée. Des milliers de ses habitants ont péri sous les bombardements de l'armée russe.

J'ai été invité à Moscou à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies sur les droits de l'homme. Dans la capitale russe, on m'a informé qu'il y avait, à cette époque, entre 2 et 5 millions de réfugiés à l'intérieur de la Fédération de Russie. Cette nouvelle guerre fera encore augmenter ce chiffre exceptionnel, qui cache une immense douleur humaine. Il est probable que nous verrons affluer à Genève des réfugiés en provenance de Tchétchénie et j'espère qu'ils seront bien accueillis. Je partage l'un des préceptes de l'art que pratique notre collègue médecin Rielle: «Mieux vaut prévenir que guérir» et ne pas compter ses efforts pour empêcher une guerre ou en limiter la portée. Les dégâts provoqués par une guerre sont irréparables.

Ma résolution, déposée en décembre, avant Noël, visait à l'arrêt des bombardements. Quatre mois après son dépôt, le nouveau président russe, Poutine, a en quelque sorte réalisé cette résolution, mais non pas mes vœux, puisque les bombardements ont cessé sur Grozny en cendres. Je vous ai apporté une photo pour vous démontrer cette sinistre réalité. Cette photo comporte une légende: «Tchétchénie, il n'est plus possible de se taire».

L'histoire nous montre qu'un peuple ayant choisi de lutter pour sa liberté, s'il perd des batailles, continue sa lutte jusqu'à sa libération. L'armée russe soumet maintenant à une dure répression les Tchétchènes, parqués dans des camps de filtrage. Cette armée crée mille difficultés aux organisations humanitaires qui viennent en aide aux civils.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que dirions-nous, que ferions-nous si, sous nos fenêtres, dans cette cour, nous assistions au spectacle de deux malabars en train de tabasser un enfant ou une femme? Pour le moins, nous nous précipiterions à la fenêtre et nous crierions notre indignation. En l'occurrence, cela ne se passe pas sous ces fenêtres, mais sur notre petit écran et les acteurs ne sont pas un homme et une femme, mais une armée richement équipée et un peuple absolument sans défense. Je pense que l'indignation que l'on porterait à ce fait singulier, on doit aussi pouvoir l'apporter à ce qui se passe au niveau général, au niveau international.

Lors d'une récente séance du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons condamné le traitement scandaleux, inhumain, infligé aux femmes par le régime des talibans en Afghanistan. Le Conseil municipal manifestait ainsi son opposition à une injustice qui avait lieu dans une région lointaine, mais qui touchait de près notre cœur.

La Ville de Genève, siège d'organismes humanitaires internationaux, de conférences pour la paix et le désarmement, ne peut pas rester silencieuse

plus longtemps fasse à la détresse du peuple tchétchène. Pour ces raisons, je vous invite à accepter la présente résolution demandant à notre Conseil municipal de faire savoir à M. Poutine, président de la Fédération de Russie, que Genève condamne fermement la guerre qu'il mène en Tchétchénie et que nous exigeons que les organisations humanitaires puissent y travailler librement.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Tous les témoignages concordent et tendent à démontrer que ce qui se passe en Tchétchénie, depuis de trop nombreux mois, est odieux, abominable, scandaleux, inadmissible et indigne de gouvernants qui prétendent faire partie du genre humain. Hélas ou heureusement, même les animaux ne comportent pas de cette manière ni avec une telle sauvagerie.

Néanmoins, il semble qu'une nouvelle prise de conscience se fasse jour chez les citoyens de ce monde trop convulsif et trop souvent sanglant. De plus en plus, l'Histoire rattrape les tyrans. Il a fallu quarante à cinquante ans pour juger les Barbie et Papon pour leurs crimes contre l'humanité. Il en a fallu autant pour que notre pays reconnaisse autre chose que de la passivité pendant la dernière guerre mondiale. Il a fallu vingt ans pour que Pinochet sente le vent du boulet lui siffler aux oreilles, lui rappelant ainsi toute la honte du Chili sous sa dictature féroce. Il n'a pu en réchapper que par des arguties et le mensonge sur son état de santé. A vous de répondre maintenant à la question de savoir pourquoi Poutine est resté si peu de temps en Angleterre, interrompant son séjour pour filer plus vite. Sans doute, la crainte de subir la même humiliation que Pinochet y était pour quelque chose.

Je veux maintenant vous proposer d'œuvrer pour une terre où les tyrans et les despotes auraient encore plus rapidement des comptes à rendre à l'ensemble des nations. Notre Ville ne peut y être indifférente. Pour cela, je souhaite que notre Conseil s'associe humblement aux démarches qui feront trembler les obsédés du canon aveugle et de la baïonnette assassine. Sans préjuger d'un quelconque jugement, bien que les présomptions soient lourdes, je souhaite que nous lancions un mouvement qui oblige les chefs d'Etats, par trop belliqueux, à fournir des explications.

Comme moi, vous avez pu prendre connaissance dans la presse de ces derniers jours que Poutine, loin de vouloir adoucir son action, a promis que celle-ci allait s'intensifier en Tchétchénie.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'ajouter, à la suite des deux invites inscrites dans la résolution N° 10, les trois invites suivantes:

Projet d'amendement

- «– déclare l'actuel premier ministre et futur président, Vladimir Poutine, *persona non grata* sur le territoire de la Ville de Genève;
- soutient toutes les démarches qui permettront d'aboutir à la création par l'ONU d'une cour internationale de justice contre les criminels de guerre du conflit russo-tchétchène;
 - encourage le Conseil administratif à suivre une démarche comparable.»

Puisse le choix que vous ferez ce soir participer à la grande lessive de l'Histoire et faire réfléchir à deux fois ceux qui seraient, où qu'ils se trouvent sur cette planète, tentés par la boucherie, la tuerie, le carnage ou le génocide. Soyez-en remerciés par avance.

Madame la présidente, je vous apporte immédiatement cet amendement.

M. Michel Ducret (R). Ce soir, une fois de plus, à partir d'une bonne intention, on voit tout de suite la dérive vers laquelle nous allons. M. Marquet n'est pas loin de demander ce soir une boucherie légale pour en condamner une autre, d'ailleurs tout aussi pseudo-légale, dans le cadre des problèmes internes de la Russie actuelle.

Il s'agit, encore une fois, d'une résolution, à laquelle le groupe radical dans son ensemble et moi-même voyons mal quiconque s'opposer dans cette assemblée. Néanmoins, une fois de plus, il nous faut répéter que la politique étrangère n'est pas de notre compétence et que toutes les résolutions de ce genre finissent pas s'entasser à Berne dans des corbeilles à papier et ridiculisent la crédibilité du monde politique genevois.

En conséquence, tout en comprenant parfaitement les raisons qui peuvent pousser à crier cette révolte contre des abus commis à l'égard de certains, le groupe radical s'abstiendra, car il estime qu'il doit prendre du temps dans cette enceinte pour s'occuper en toute priorité des affaires de la cité, lesquelles prennent énormément de retard.

Nous ne sommes pas loin, Mesdames et Messieurs, de vous dire qu'il faudra, une fois par année, consacrer une ou deux heures, pour dénoncer tous les abus contre la démocratie, contre les droits de l'homme, commis dans le monde en une année et dédier une séance à ceux-ci pour faire une grande lettre collective. Mais il faut cesser de lancer des objets urgents contre les cas d'abus; il y en a sans arrêt dans le monde! Ce soir, on peut aussi faire une motion ou une résolution pour soutenir le journaliste tunisien Taoufik Ben Brik; on peut en faire cent tous les

jours! Pensez à la guérilla colombienne, au nombre de morts qu'il y a chaque année, cela n'arrête pas! Il y a plein d'opprimés dans le monde! Si on se penchait sur chaque cas, de manière détaillée, Mesdames et Messieurs, nous ne nous occuperions plus des affaires de la Ville, nous n'en aurions plus le temps. Ce n'est pas notre rôle, nous ne sommes pas élus pour cela.

Je comprends, encore une fois, et tout le groupe radical comprend parfaitement, la révolte, l'indignation ressenties par certains au sujet de cette boucherie qui a eu lieu, personne ne le conteste; mais nous estimons que ce n'est pas notre rôle de perdre notre temps et l'argent de nos concitoyens pour cela.

Nous ne manquerons pas cette occasion de constater par ailleurs qu'un membre fondateur du Groupement pour une Suisse sans armée, M. Andreas Gross – qui n'est pas vraiment quelqu'un de droite et qui n'est même plus membre du groupe précité – soutient M. Vladimir Poutine, qui est plus ou moins l'auteur, avec pas mal de complices, de cette répression sauvage. Cela démontre à l'envi que la conception de la non-violence chez certains est à sens unique et que ça, c'est un vrai danger pour la démocratie dans son ensemble.

Il faut savoir se garder des révoltes excessives, comme des condamnations exagérées que demandait tout à l'heure M. Marquet dans son indignation. Je dis que Genève est un endroit de paix et, si M. Poutine vient ici pour négocier la paix avec les Tchétchènes, croyez-moi, je crois qu'il sera le bienvenu. C'est le point de vue des radicaux, et je pense que c'est le point de vue de la majorité des Genevois.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste ne tient pas ce soir à se payer de mots. Il préfère, choqué et indigné par les images qu'il a vues concernant la Tchétchénie, apporter une aide concrète et il vous propose de verser une somme pour l'aide à la population tchétchène qui est actuellement martyrisée et c'est la raison pour laquelle il vous soumet un amendement que je vous lis avant de vous le remettre, Madame la présidente. A la résolution, nous demandons d'ajouter ce qui suit:

Projet d'amendement

«– demande au Conseil administratif de contribuer de la façon qu'il jugera la plus efficace, et pour une somme de 50 000 francs, à l'aide dont la population tchétchène, meurtrie par des mois de guerre, a un urgent besoin.»

De cette manière, nous réagissons, comme nous l'avons fait il y a une dizaine d'années lorsque la Roumanie était sortie du joug de Ceaucescu et que nous avons soutenu les communes roumaines qui étaient en perdition.

La présidente. Monsieur Deshusses, c'est un projet d'arrêté que vous faites? (*Acquiescement de M. Deshusses.*) Je vous remercie. La parole est à M. Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Avec M. Ducret, tout à l'heure, on ne peut qu'observer que, effectivement, on ne peut pas être contre une résolution consistant à affirmer les valeurs de la paix, dans une ville qui a une vocation à servir de forum de la paix. A cet égard, condamner des bombardement, c'est affirmer avec le bon sens qu'aucun conflit ne mérite de trouver une solution par l'usage des armes et qu'il y a des vocations diplomatiques à résoudre les conflits. Malheureusement, c'est une chose qui est évidente pour les belligérants au lendemain de la guerre, quand la trêve est signée et que l'on se met autour d'une table de négociations; c'est quelque chose qu'il est évidemment beaucoup plus difficile de faire comprendre au moment où les populations sont poussées à la guerre dans des conditions qui résultent toujours d'une erreur.

Cela dit, si la résolution de nos collègues est une proposition saine, je ne peux pas m'associer à l'amendement proposé par les Verts. Je suggère à l'auteur de cet amendement de réfléchir à sa première invite. Il nous dit qu'il faut déclarer *persona non grata* M. Vladimir Poutine. Est-ce que nous avons plus à gagner à dire qui nous condamnons ou à dire qui nous défendons? N'aurait-il pas été mieux inspiré de nous dire: «Trouvez un prix de la Ville de Genève pour le général Chamil Bassaïev»? N'était-ce pas un tout petit peu plus fin politiquement? Et n'était-ce pas arriver aux mêmes résultats, sans pour autant nous-mêmes nous lier les mains à refuser de recevoir M. Poutine, qui, comme l'a fait remarquer M. Ducret, reste un partenaire indispensable dans le cadre de la recherche de la paix.

Soutenir la constitution d'un tribunal spécial, c'est évidemment une erreur et cela ne présente aucune signification, dans la mesure où il existe à La Haye un tribunal général organisé par l'ONU pour juger des crimes contre l'humanité.

Encourager le Conseil administratif à suivre une démarche comparable, c'est de toute façon la vocation de la résolution qui a été déposée.

Par conséquent, je vous suggère vivement de ne pas accepter l'amendement fait par les Verts, à moins que ceux-ci ne transforment la condamnation d'un homme par la mise en valeur des qualités d'un autre, ce qui aboutit aux mêmes résultats, mais qui, politiquement parlant, est plus défendable.

Cela dit, les libéraux, dans une précédente intervention sur un sujet semblable, avaient dit qu'ils choisissaient à l'avenir l'abstention constructive ou l'abstention par rapport à ces sujets de politique internationale. C'est probablement ce que les libéraux vont voter sur le fond dans cette procédure.

Cela dit, cela ne signifie pas, comme l'a dit M. Deshusses, que, par rapport à des démarches, comme celle qui est entreprise maintenant par M. Künzi, on puisse se payer de mots. Quand M. Künzi dit qu'il faut faire connaître à M. Poutine – Monsieur Künzi, c'est moi qui l'ajoute – notre prise de position, je vous dirai de nouveau: est-ce à M. Poutine qu'il faut la faire connaître ou est-ce aux Tchétchènes? De nouveau, c'est un choix de savoir à qui je parle. Parlant à M. Poutine, je pérore comme les demoiselles dans un tea-room (*protestations*) – excusez-moi pour l'aspect sexiste, non volontaire, de cette démarche. Recherchons ensemble comment on peut donner un sens à cette démarche! Je vous dirai, Monsieur Künzi, soyez plus ambitieux, plutôt que de condamner, plutôt que de verser 50 000 francs, ces 50 000 francs dépensons-les! Plutôt que de faire des voyages de commission, ici ou à Lyon, comme l'un aime nous le répéter toutes les dix minutes, d'autres ailleurs, créez une délégation de la Ville de Genève et allez proclamer votre solidarité ou la solidarité de Genève à Grozny. Ce faisant, vous en faites part à ceux auxquels vous avez envie de parler, c'est-à-dire aux Tchétchènes; vous le dites également à ceux auxquels vous avez envie de vous opposer. Quand je dis «vous», comprenez «nous», même si c'est vous qui prendrez la parole: nous disons ce que nous avons à dire aussi bien aux Tchétchènes que nous entendons défendre qu'à M. Poutine, dont l'attitude nous paraît contestable. Tant qu'à affirmer les choses, on les affirme dans le blanc des yeux. On ne se réfugie pas derrière des pupitres de Conseil municipal pour ensuite envoyer une résolution comme un papillon. Si nous avons quelque chose à dire à Bassaïev, à savoir que nous soutenons son combat, eh bien, nous allons frapper à sa porte et, si ces propos déplaisent à M. Poutine, il nous enverra quelqu'un pour nous dire que nous avons tort! Mais cessons de parler à travers des écrans divers. Si nous avons quelque chose à affirmer, nous l'affirmons en face, nous l'affirmons debout et nous l'affirmons en étant fiers des valeurs que nous prétendons défendre. Cela me paraît essentiel et cela me paraît également être un élément clé par rapport à l'affirmation que nous avons chacun de temps à autre que, bien que nous soyons d'humbles conseillers municipaux, nous avons vocation ou nous aurions vocation – mais, après tout, ayons-la avec courage! – que nous, conseillers municipaux d'une ville essentielle de la carte de la géographie du monde, que nous avons des choses à dire au titre de notre tradition et peut-être aussi au titre des chartes dont nous sommes les gardiens.

C'est la raison pour laquelle j'invite vivement les auteurs de la résolution à réviser leur texte et à se montrer sensiblement plus courageux. Et, Monsieur Künzi, si vous avez la volonté d'aller à Grozny, comptez sur moi pour vous y accompagner.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Le Conseil administratif soutient cette résolution. En septembre dernier, le Conseil administratif incorpore a

été invité par le gouvernement russe à venir fêter le tricentenaire du quartier Le Fort, quartier qui avait été bâti par un architecte genevois. Nous avons refusé d'y aller à cause de la guerre en Tchétchénie. Nous ne voulions pas faire la fête dans un quartier, alors que certains mobilisés, jeunes mobilisés, partaient au combat en empruntant des trains et pas forcément la fleur au fusil!

Il ne faut pas dire, comme certains l'ont dit, que les résolutions qui sont défendues ici contre la barbarie et la tyrannie finissent dans des tiroirs. Je ne veux pas donner des explications concernant la résolution N° 5 liée aux femmes afghanes, mais je crois – et M^{me} von Arx pourra vous le dire, peut-être qu'elle vous en parlera un jour – qu'elle a trouvé une réponse bien concrète à ce sujet.

En ce qui concerne l'interdiction de la venue à Genève de M. Poutine, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas suivre l'amendement de M. Marquet. Excusez-moi, Monsieur Marquet, en général, je soutiens vos propositions, mais, celle-ci, je trouve qu'elle n'est pas dans l'esprit de Genève, comme l'ont dit certains, notamment M. Ducret. Il vaut mieux essayer de négocier, de faire pression, de faire prendre conscience, d'agiter les consciences, de ne pas refuser le dialogue. A mon avis, c'est ça l'esprit d'Henry Dunant et l'esprit de Genève.

En ce qui concerne les 50 000 francs proposés par M. Deshusses, le Conseil administratif in corpore approuve son amendement. Ne vous faites pas de soucis, Monsieur Froidevaux, cette somme pourrait être prise sur la rubrique – il y a un nouvel intitulé dans le budget 2000 et 2001 – «Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles». Je fais une petite parenthèse: depuis le mois de janvier, nous avons déjà dépensé – nous ne vous l'avions pas dit, c'est une erreur de notre part – 80 000 francs pour l'Ethiopie et 50 000 francs pour le Mozambique. Je vous engage donc à suivre cet amendement socialiste.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). J'aimerais rétorquer à celles et ceux qui disent qu'on ne peut pas intervenir pour chaque bain de sang qui se répand sur cette terre. Effectivement, ils sont trop nombreux et on risquerait de perdre le fil des affaires de Genève. En fait, la Tchétchénie est un pays qui a un passé extrêmement lourd, où des millions d'individus ont déjà payé un lourd tribut à un dictateur sanglant du nom de Staline. Depuis cinquante ans, c'est la première fois qu'on assiste au rasage complet d'une capitale, à savoir Grozny, capitale de la Tchétchénie. Je pense que c'est tout à fait exceptionnel, d'où mon intervention exceptionnelle.

Maintenant, je remercie M. Froidevaux de sa proposition de se rendre éventuellement en Tchétchénie. Vous pensez, Monsieur Froidevaux, que cette résolu-

tion est un pet dans l'eau. Alors, comme le propose le Parti socialiste, faisons une lettre chargée en transformant ma résolution en projet d'arrêté, de façon à intégrer les 50 000 francs mentionnés dans l'amendement de M. Deshusses, de la manière suivante:

Projet d'arrêté

«*Article premier.* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de contribuer, de la façon qu'il jugera la plus efficace, pour une somme de 50 000 francs, à l'aide dont la population tchétchène, meurtrie par des mois de guerre, a un urgent besoin.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de...»

La présidente. Non, cette somme sera prise sur un fonds spécial.

M. Daniel Künzi. Bien. Quant aux propositions de mon collègue Marquet, je pense qu'on ne tapera jamais assez fort sur la table pour manifester notre indignation par rapport à cette situation qui est, je le répète, tout à fait extraordinaire.

M. Alain Marquet (Ve). Fidèle à mon tempérament et à mon obstination bourguignonne, dussé-je ne pas voir mon amendement aboutir, je me permettrai de persister et signer, non sans vous donner toutefois quelques explications.

La première, c'est que, comme je l'ai déjà dit à d'autres occasions, rien de ce qui est humain ne doit nous être étranger. Il s'est trouvé un autre temps où M. Froidevaux était prêt à souscrire au même type de proposition, alors que cela pouvait peut-être paraître une ingérence que de se mêler des affaires d'Emmen, mais cela ne lui posait pas de problème à ce moment-là.

J'aimerais quand même rassurer et le Conseil administratif, en la personne de M. Tornare, et M. Froidevaux, concernant la validité des invites que je propose dans mon amendement. Vous pouvez bien imaginer qu'elles ont, dans un premier temps, été écrites dans un mouvement d'une certaine colère et qu'ensuite, la colère étant retombée, je les ai reprises pour les réécrire et prendre les renseignements nécessaires auprès des juristes compétents, afin de pouvoir vous proposer quelque chose qui soit juridiquement acceptable.

Je m'explique donc sur la première invite de mon amendement. Affubler M. Poutine du terme de *persona non grata* n'a rien d'impossible. En effet, même si c'est la Confédération qui est seule habilitée à prendre ce type de décisions, le principe symbolique de le faire au niveau de la Ville de Genève ne me paraît pas du tout anodin. Ensuite, il a été évoqué tout à l'heure la possibilité qu'on enlèverait à M. Poutine de venir négocier, ici, dans la Genève de la concorde et de la négociation. Eh bien, mon invite n'obère en rien cette possibilité, puisque, vous le savez comme moi, l'ONU bénéficie d'une certaine forme d'exterritorialité, ce qui permettrait à M. Poutine de venir négocier dans son enceinte. Cela n'empêche donc en rien M. Poutine de venir négocier à Genève.

Deuxièmement, M. Froidevaux a évoqué la possibilité, soulevée par mon amendement, d'une cour internationale de justice en disant qu'il existait déjà un cénacle semblable à La Haye, mais ce cénacle a une portée globale. Ce que je demande et ce que je souhaite affirmer, c'est que la Tchétchénie est un cas tellement spécifique et spécial qu'elle mérite, à mon avis, une cour de justice internationale spécifique et spéciale, comme cela a déjà été décidé et mis en place par l'ONU concernant le problème de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Ces deux invites sont donc parfaitement compatibles avec la notion que l'on peut avoir de la Genève internationale, de la Genève, cité du dialogue et des négociations, tout en permettant d'affirmer haut et fort que ce qui se passe actuellement est odieux, que les armes sont en main de personnes qui ne savent pas s'en servir ou s'en servent de façon inhumaine, comme c'est le cas d'ailleurs de pratiquement toutes les armes. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous incite quand même à soutenir les invites que je vous propose.

Pour ce qui est de l'amendement du Parti socialiste, dans un premier temps, on peut penser que 50 000 francs sont une goutte d'eau dans l'Océan, mais l'Océan n'est fait que de gouttes d'eau, et la nôtre sera certainement utile. Je vous remercie, Madame la présidente.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais apporter une précision technique à laquelle nous, socialistes, tenons beaucoup. Si la résolution est transformée en projet d'arrêté pour rendre exécutoire la dépense de 50 000 francs, il faut que cette somme soit prise sur les lignes budgétaires existantes, car, dans la mesure où on crée une nouvelle dépense, on doit la compenser immédiatement. Nous voulons vraiment être certains que...

La présidente. Oui, excusez-moi, M. Künzi vient de demander que la résolution soit transformée en projet d'arrêté. Donc...

M. Sami Kanaan. Non, attention! Tant mieux s'il l'a transformée en projet d'arrêté, mais je rappelle que, suivant la nouvelle version de la loi sur l'administration des communes, toute nouvelle dépense non budgétée en cours d'année doit être immédiatement compensée.

La présidente. Ces 50 000 francs seront pris sur le fonds spécial du Conseil administratif. (*Remarques.*) Merci de le rappeler.

M. Robert Pattaroni (DC). Mon intervention n'a pas une grande originalité, simplement, nous, démocrates-chrétiens, nous essayons d'avoir une vision de la cohérence et il y en a plusieurs, Madame la présidente, donc c'est difficile de se mettre d'accord sur une vision cohérente.

Bien entendu, il nous arrive parfois de proposer des interventions, même par rapport à des causes carrément désespérées dont probablement, à part quelques pouvoirs comme les nôtres, personne ne s'occuperait. Cela a été, à l'époque, le problème des femmes afghanes.

Par rapport à la Tchétchénie, est-ce que vous imaginez, Madame la présidente, que, parmi nous, il y en a un qui penserait une fraction de seconde que la Russie a bien fait, que les bombardements ne devraient pas être arrêtés et qu'on ne devrait pas faire tout pour que la Russie se retire de la Tchétchénie? Je vous rassure, Madame la présidente, dans notre groupe, aucun n'a cette pensée.

La question maintenant est de savoir si nous allons, dans ce cas comme dans plusieurs autres, à nouveau redire notre vision et avancer notre désir de faire carrément de la politique internationale. De la politique internationale, puisque, dans le cas présent, on s'adresse non pas à des personnes qui sont dans une situation de détresse, comme, à l'époque, les femmes afghanes, mais carrément à un pays, qu'il soit petit ou grand. Aujourd'hui, c'est la Russie, demain, cela pourrait être l'Autriche, après-demain l'Algérie et peut-être, dans quelque temps, la France – pourquoi pas? – ou l'Italie.

Nous, nous considérons que ce n'est pas notre rôle de procéder ainsi. Mais ce serait une très grave erreur de la part de ceux qui ont un autre point de vue de considérer que, parce que nous désirons avoir une attitude de non-engagement dans ce type d'intervention, nous sommes partie prenante de toutes ces misères. Nous optons pour l'attitude de ne pas intervenir en tant qu'autorité politique de la Ville de Genève; c'est notre façon de voir, Madame la présidente.

Par conséquent, premièrement, nous allons nous abstenir lors du vote sur la résolution. Deuxièmement, par rapport à l'amendement de M. Marquet, nous ne

le voterons pas, parce que nous pensons qu'il va encore au-delà d'une intervention telle que la résolution. Quant au don de 50 000 francs, si le Parti socialiste nous propose une intervention d'un tel montant pour cette cause, comme dans beaucoup d'autres cas, nous pourrions la soutenir, mais il ne faut pas qu'elle soit liée à la résolution.

La présidente. Suite à la demande de M. Künzi, nous allons transformer la résolution en projet d'arrêté. Cela signifie que nous ne voterons pas la résolution mais le projet d'arrêté qui la remplacera.

Puisque cette résolution est transformée en projet d'arrêté, j'ouvre le tour de préconsultation sur le projet d'arrêté.

Préconsultation sur le projet d'arrêté

M. Alain Marquet (Ve). Madame la présidente, c'est juste une question de procédure. Que devient l'amendement que j'ai déposé?

La présidente. Je ne peux rien en faire, parce que je ne peux pas ajouter votre amendement à une résolution qui n'existe plus.

Si le projet d'arrêté est refusé, à ce moment-là, nous reviendrons sur la résolution, Monsieur Künzi. Mais, si le projet d'arrêté est accepté, il est en force.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste soutient un geste humanitaire et il votera le projet d'arrêté.

La présidente. Le projet d'arrêté est libellé de façon que les 50 000 francs soient pris sur un fonds spécial du Conseil administratif qui est destiné aux victimes de catastrophes.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais obtenir une petite précision, Madame la présidente. Quel est le texte du projet d'arrêté? Est-ce qu'il ne porte vraiment que sur les 50 000 francs proposés?

La présidente. Oui, le projet d'arrêté ne concerne que les 50 000 francs; il reprend en gros, dans l'article premier, que nous devons encore peaufiner un peu,

le texte donné par M. Deshusses, et qui dit ceci: «Demande au Conseil administratif de contribuer, de la façon qu'il jugera la plus efficace et pour une somme de 50 000 francs, à l'aide dont la population tchéchène, meurtrie par des mois de guerre, a un urgent besoin.» Il est précisé dans l'article premier qu'il sera pourvu à cette dépense par le recours au fonds du Conseil administratif destiné aux victimes de catastrophes et aux populations sinistrées.

Ce projet d'arrêté de M. Daniel Künzi et M^{me} Ruth Lanz porte le numéro 7; il est intitulé comme suit: «Aide financière à la population tchéchène meurtrie par la guerre».

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

L'arrêté porte le numéro 7 et est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 50 000 francs à la rubrique N° 8001 80 367 05 «Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles» destiné à aider la population tchéchène meurtrie par des mois de guerre.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée aux comptes rendus 2000.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette» (M-48)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- selon les prévisions de recettes fiscales pour 1999 et 2000 à Genève, les recettes de la Ville de Genève pourraient être supérieures aux montants budgétés pour 1999 et 2000;
- la Ville de Genève a une dette proche des 2 milliards de francs,

le Conseil municipal, en cas de supplément de recettes par rapport aux montants budgétés au titre des personnes physiques, des personnes morales et de la taxe professionnelle communale aux comptes 1999 et 2000, demande que ce supplément de recettes soit affecté en totalité à la diminution de la dette.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, le premier des motionnaires qui interviendra va vous dire ceci. Le but de la présente motion est de poser le problème de la gestion des ressources financières dans une collectivité telle que la Ville de Genève – nous n'avons pas la prétention de poser le problème à l'échelon cantonal ou national – à un moment, précisément, où une situation qui a duré de longues années évolue et fait en sorte que la question telle que nous la posons se pose et va se poser autrement.

Je le rappelle, je ne referai plus le décompte détaillé des recettes, car nous en avons parlé hier, mais celles-ci – au titre des personnes physiques, les contribuables comme vous et moi, des personnes morales, qui, en l'occurrence ne sont simplement que des entreprises, ou encore de la taxe professionnelle qui, comme on le sait, invite, si l'on peut dire, les entreprises à contribuer – c'est-à-dire le total des recettes supplémentaires de ces trois catégories, s'élèvent à 100 millions de francs de plus que ce qui était prévu. Se pose donc, heureusement, le problème de savoir ce que nous devons en faire.

Nous savons qu'il y a une réponse et, si M. Muller était là, il pourrait rapidement nous faire un petit rappel, une petite démonstration, de ce qui se passe, sans que l'on ne dise rien. Mais nous savons aussi qu'il s'agit d'avoir une vision nouvelle ou de confirmer la vision que nous avons de ce que représente la dette pour une collectivité publique, parce que nombreux sont ceux qui autour de nous, que

¹ Urgence refusée, 2755.

ce soit dans les collectivités publiques, ou même dans le public au moment de certaines votations – rappelez-vous ce qui s'est passé il y a plus d'une année, notamment à Genève – nous y incitent.

Alors, vous le savez, les avis sont partagés. Certains experts, que l'on va qualifier d'émérites, considèrent que la dette d'une collectivité publique n'est pas une chose si grave. D'autres, par contre, et ils sont probablement majoritaires, considèrent que la dette est une chose très ennuyeuse par rapport à la possibilité pour une collectivité publique d'intervenir lorsqu'il le faut et de donner des priorités d'interventions financières avec les moyens à sa disposition. Nous savons aussi qu'au niveau de l'Union européenne il a été décidé de considérer la dette notamment comme un élément de référence de la santé d'un pays et de son économie, du moins sous l'angle financier. Je sais très bien que la discussion, par rapport au chapitre social, est tout autre. Cependant, je ne prolongerai pas, sans pour autant ignorer ce que représente une telle discussion par rapport à la dette, mais ce n'est pas là notre propos.

Je voudrais rappeler, Madame la présidente, que, dans le groupe socialiste, où l'on réfléchit aussi à ces questions, il y a quelques années, un de nos bons collègues, Marco Ziegler, avait interpellé le Conseil municipal justement pour que l'on prenne en compte ce problème des finances publiques et de la dette. Comme il était, à l'instar de beaucoup d'autres d'ailleurs, fort raisonnable, il était arrivé à la conclusion, et c'est du moins aussi ce que les autres l'avaient invité à dire, que ce n'était pas le moment, parce que souvent, Madame la présidente, lorsque l'on pose des questions importantes, ce n'est jamais le moment!

Maintenant, nous considérons que – grâce à l'évolution positive de nos finances, dont nous ne sommes par certains qu'elle va perdurer, mais nous pouvons estimer que nous aurons quelques bonnes années devant nous, du moins c'est notre espoir – nous pouvons précisément poser la question. Nous proposons de ne pas renvoyer la motion au Conseil administratif, qui, vous l'avez constaté ce soir, va avoir d'importantes missions à remplir, à commencer déjà par la mission de la rénovation de la Comédie et par la poursuite de la mise en œuvre, pas à pas, du plan piétonnier. Nous ne voulons pas embarrasser le Conseil administratif, qui pourrait, le cas échéant, s'accrocher au règlement et nous dire qu'il n'y a pas de problème, qu'il suffit de prendre la loi «A», le règlement «B» et les directives du département des finances pour que nous sachions ce que nous devons faire.

Nous aimerions avoir un regard nouveau, et c'est la raison pour laquelle, sans présumer de ce qui va se passer, nous proposons de renvoyer la présente motion à la commission des finances. Nous avons effectivement entendu hier soir le Parti du travail dire qu'il y avait une réflexion et que l'on considérerait – ce que nous comprenons très bien – que, s'il devait y avoir un supplément de recettes, ce supplément devait être partagé entre, nous disait-on, le personnel, les questions

sociales urgentes et, enfin, le remboursement de la dette. C'est un point de vue que nous respectons, Madame la présidente, mais nous invitons nos collègues à passer un moment autour de la table de la commission des finances pour poser la question du remboursement de la dette et éventuellement interpellier nos autorités. Peut-être est-ce à nous de faire des suggestions quant à la façon de gérer cette dette. C'est vrai, nous l'avouons, nous pensons qu'il est important de diminuer la dette et nous disons aussi qu'il est plus important de diminuer la dette que de diminuer les impôts. (*Protestations.*) C'est notre point de vue, je le reconnais. Mais, pour ceux qui ont un autre point de vue, qu'est-ce qui les empêche de renvoyer la motion à la commission des finances où chacun pourra défendre sa position. Peut-être pourrions-nous définir une ligne en la matière, qui sera valable pour quelques années. Je sais que le long terme n'est pas possible dans la vision politique, mais nous pourrions au moins avoir pour les trois ou quatre prochaines années une ligne qui nous montrerait, nous l'espérons, face aux bénéfices que nous allons retrouver, quelle attitude adopter.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Nonobstant l'euphorie que d'aucuns voudraient béate, le PDC a décidé, dès les prémices de cette embellie économique, de garder la tête froide. Alors, bien sûr, nous nous réjouissons d'une meilleure gestion des deniers publics; bien sûr, nous nous plaçons à relever les bienfaits d'une augmentation des recettes; bien sûr, nous avons moult idées pour un meilleur service au public et une meilleure qualité de vie en ville de Genève; mais cela ne veut pas dire qu'il faille oublier cette dette colossale, proche des 2 milliards de francs, que la Ville a contractée. Il est facile de dire que la Ville de Genève ne se gère pas comme une entreprise, ne se gère pas comme un ménage, quoique cela puisse se discuter, mais tous les citoyens à qui nous devons rendre des comptes sont en droit d'exiger de nous que nous ne retombions pas dans les travers dépensiers qui ont mis la Ville dans les chiffres rouges ces dernières années.

Nos concitoyens sont en droit de se demander ce que nous faisons de l'argent qui rentre enfin. Je peux vous assurer que toutes les personnes à qui j'ai demandé ce qu'elles désiraient que nous fassions des recettes supplémentaires m'ont répondu qu'elles souhaitaient que nous n'oublions pas de rembourser la dette. Cela, c'est dans la tête de chaque personne qui se préoccupe de la gestion de notre Ville, et, si nous ne le faisons pas, nous faisons mal le travail pour lequel nous avons été élus, tout simplement. Nous trahissons la confiance des électeurs.

C'est pourquoi, au nom du PDC et au nom du bon sens commun à tous les partis représentés ici – ce n'est pas l'apanage du PDC d'avoir du bon sens, d'autres partis l'ont aussi – nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion et à la renvoyer à la commission des finances.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). «Un des objectifs prioritaires du Conseil administratif pour les exercices à venir reste, par ailleurs, une diminution de la dette que les années de déficits successifs ont fait croître à un niveau qui n'est plus tolérable. A l'heure actuelle, une trop grande part de nos ressources sont dévolues aux intérêts de la dette», il s'agit du fameux groupe 32, «et cette situation nuit manifestement à la réalisation optimale des missions premières de notre municipalité.» C'est ce que dit le Conseil administratif à la page 1/13 de son rapport à l'appui des comptes 1999. Nous souscrivons à cette déclaration.

M. Pattaroni demande ce qui peut empêcher des gens de s'asseoir à la commission des finances pour discuter au sujet de la présente motion. En ce qui nous concerne, les Verts, rien ne nous en empêche. Nous acceptons de renvoyer cet objet à la commission des finances; nous n'allons pas faire un débat de fond en ce qui concerne la petite incise «en totalité», figurant dans l'invite de la motion, incise sur laquelle nous sommes prêts à discuter, mais l'ouverture d'esprit qui a été manifesté par le préopinant du groupe démocrate-chrétien nous invite très volontiers à aller discuter de ce sujet à la commission des finances.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste est également d'accord de renvoyer cette motion à la commission des finances. Cela ne signifie pas du tout qu'il y souscrira dans sa version actuelle, mais simplement qu'il est absolument d'accord que c'est un sujet essentiel. Il faut en parler de manière organisée, y mettre le temps qu'il faut, quitte à ce que chaque groupe fasse ensuite ses choix. Je pense qu'un débat en commission nous permettra d'éclaircir tous les aspects de cette question importante et très complexe.

En tant qu'homme plutôt de gauche, la dette m'inquiète essentiellement par le fait qu'elle pèse sur la capacité d'action sociale de la Ville de Genève: 90 millions de francs, ou presque, par année, c'est énorme, et, personnellement j'ai de la peine à accepter que nous continuions chaque année à mettre plus de 10% – cela correspond à 12 ou 13% de notre budget annuel – sur des intérêts qui vont aux banques plutôt qu'à des prestations, à des subventions ou à l'ensemble des actions de la Ville de Genève. Si nous avons la possibilité de réduire cette charge, il faut le faire. Cela dit, il ne faut pas se faire d'illusions: la dette avoisine les 2 milliards de francs. Cette année, nous avons un boni de 27,5 millions de francs, donc, à ce rythme-là et en supposant que ce boni se maintienne, ce n'est pas demain la veille que nous rembourserons la totalité de la dette.

Par ailleurs, aux taux d'intérêts actuels, rembourser un million de la dette, cela équivaut à 50 000 francs de moins par année en charges de fonctionnement que nous pouvons affecter à d'autres activités de la Ville de Genève, donc, rien

que cet aspect-là me motive pour en discuter. Toutefois, je pense que le groupe socialiste ne souscrira pas au fait de consacrer la totalité du boni au remboursement de la dette, mais il est fort probable qu'il sera d'accord pour y affecter une partie de ce boni seulement, et je pense que cela mérite d'être discuté en commission.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). A propos de la présente motion, il est évident que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est tout à fait d'accord d'examiner les éléments liés à cette notion de dette de la Ville de Genève, mais l'est déjà un peu moins avec l'invite, qui concerne l'affectation de la totalité des recettes à la diminution de celle-ci.

Cela étant dit, tout le problème est de savoir ce que signifie le remboursement de la dette et au détriment de quoi celui-ci s'effectue. On n'arrête pas de nous parler de cette énorme dette de la Ville de Genève qui empêche Genève de vivre quasiment et de s'occuper d'un certain nombre d'activités qui pourraient, par exemple, être assurées si le coût des intérêts de la dette diminuait. L'idéal aurait été que les banques, par exemple, prêtent de l'argent sans intérêts. Ce serait bien, puisque les banques profitent également d'une situation privilégiée, protégées qu'elles sont, par exemple, par la police cantonale, par un certain nombre de personnes qui y travaillent ou pas, ainsi que par la réputation et le rayonnement de la ville et du canton de Genève en Suisse et dans le monde, etc. Cela signifie donc que, si des intérêts aussi énormes sont versés, c'est tout simplement que peut-être nous payons un peu trop d'intérêts à ces banques. Mais c'était une boutade!

Je voudrais quand même en venir au fond du sujet en vous rappelant que, lorsqu'on nous dit que la dette de la Ville de Genève est quelque chose d'énorme et d'insupportable, l'on exagère un peu. Je vais vous donner quelques chiffres. J'ai sous les yeux un document – distribué aux membres de la commission des finances par les services du conseiller administratif chargé des finances – concernant la dette par habitant des principales villes suisses à moyen et long terme, de 1983 à 1997. La dette par habitant à Genève s'élève à 9075 francs; à Zurich, c'est 14 706 francs; à Berne, 13 427 francs; à Lausanne, 13 635 francs. Je prends maintenant la dette totale des principales villes de Suisse. En 1997, à Genève, la dette totale est de 1 900 000 000 de francs; par habitant, elle s'élève à 11 279 francs; toujours par habitant, à Zurich, elle est de 24 316 francs – plus du double – à Berne, de 16 418 et, à Lausanne, de 16 581 francs. C'était quelques comparaisons. Il faut cesser de dramatiser.

M. Kanaan vient de faire le rapprochement entre les remboursements que nous pourrions faire et la dette dans sa globalité. Lorsque l'on a 2 milliards de dettes, si on amortit 20 millions de francs, il faut un siècle! Mais 20 millions de

francs, vous savez bien ce que cela peut apporter pour des familles en difficulté, par exemple, pour promouvoir une éducation digne de ce nom, soutenir les écoles, améliorer la qualité de la vie – il y a des gens qui sont dans le besoin – contribuer à assurer une vie décente à des milliers de foyers. Pour nous, c'est la priorité.

Cessez de nous raconter que la priorité des priorités est la réduction d'une dette qui, de toute façon, et vous le savez, a été générée essentiellement par des investissements faits pendant les années 80. Si vous voulez réduire la dette, n'investissez plus, mais vous serez les premiers à dire que les investissements sont sacrés pour l'emploi. Alors, il faut savoir. Il y en a d'autres, les démocrates-chrétiens, qui disent qu'ils seraient d'accord d'envisager la possibilité d'une répartition de ce boni que la Ville a réalisé cette année et qu'elle réalisera ou réaliserait les années suivantes. D'autres préconisent la réduction des recettes. Alors, il faut savoir. Quand on veut à la fois la réduction de la dette et la réduction des recettes, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, c'est que tout simplement on essaye de tromper les gens. C'est qu'on essaye surtout d'empêcher la collectivité publique et la Ville de Genève de disposer des moyens permettant de contribuer au bien-être de la population genevoise et à lui assurer une meilleure qualité de vie.

Par conséquent, nous sommes d'accord de discuter en commission de l'ensemble de ces éléments, mais nous prévenons d'ores et déjà nos collègues, le Conseil municipal, que notre groupe défendra bec et ongles une meilleure qualité de vie, le soutien à l'ensemble de la population genevoise en contribuant à lui assurer des conditions décentes d'existence. Evidemment, nous serons également très attentifs à la manière dont le personnel de la Ville sera traité. En effet, nous considérons que le contrat doit être respecté, que le personnel doit recevoir ce à quoi il a droit. Nous veillerons au respect intégral du statut et de la grille salariale, c'est-à-dire à ce que les mécanismes salariaux soient déclenchés d'une manière, je dirais, complète, sans aucune réserve et le plus rapidement possible.

M. Bernard Lescaze (R). D'une certaine manière, M. Mouhanna m'arrache quelques mots de la bouche, parce que je pense que son analyse, même si elle se termine par un couplet de programmation politique bien connu chez lui, va un peu plus loin que ce qui a été dit tout à l'heure.

La dette en elle-même, surtout pour une municipalité, et au niveau qu'elle atteint en Ville de Genève, n'est effectivement pas aussi dramatique que certains veulent le dire. C'est une dette certes importante mais ce n'est pas une dette catastrophique; d'ailleurs, elle est d'environ 1,8 milliard et non pas de 2 milliards de francs. Et puis, face à cette dette, il y a effectivement des investissements. Des

investissements que nous avons faits, que nous aurions dû de toute façon faire et qui assurent une qualité d'équipements en matière sociale, scolaire, culturelle, qui est importante et que certainement, ceux qui ont déposé la présente motion ne voudraient pas voir diminuer.

Alors, la fameuse formule «Qui paie ses dettes s'enrichit» n'est pas tout à fait vraie pour une collectivité. Je rappellerai d'ailleurs que M. Marco Ziegler s'était beaucoup intéressé au rôle redistributeur d'une collectivité le jour où elle dégagerait à nouveau des excédents. Il y a moins de trois ans, cela nous paraissait totalement illusoire; nous nous étions dit que M. Ziegler était un visionnaire. En réalité, ce n'était pas un visionnaire, c'était simplement quelqu'un qui voyait un tout petit peu plus loin que d'autres, puisque, moins de trois ans après, le problème est là.

Bien entendu, le groupe radical se réjouit de pouvoir discuter à la commission des finances de la manière dont les nouveaux excédents financiers vont pouvoir être redistribués. Probablement une partie, mais une partie seulement, devrait aller à l'amortissement de la dette. Nous ne sommes pas du tout d'accord quand nous entendons le groupe DC déclarer qu'il préfère rembourser les dettes plutôt que de procéder à une baisse d'impôts. Nous pensons que les deux peuvent simultanément mais modérément se faire. En effet, rembourser les citoyens en acceptant une modeste baisse du centime additionnel, c'est aussi reconnaître que la bonne fortune financière actuelle de la Ville ne vient pas seulement du travail remarquable des fonctionnaires de celle-ci, mais aussi du travail de l'ensemble des citoyens qui y vivent et qui ont contribué à une meilleure marche de l'économie, alors que rembourser la dette, c'est accorder d'abord une certaine priorité aux banquiers. Contrairement à ce que semblent croire certains démocrates-chrétiens, les banquiers sont aussi très heureux quand on rembourse ses dettes, parce qu'ils peuvent mettre leurs capitaux ailleurs. Alors, entre les citoyens et les banquiers, contrairement aux démocrates-chrétiens, nous préférons encore les citoyens.

De plus, j'aimerais quand même dire que le montant des excédents qui se dégage n'est pas toujours, en raison d'artifices comptables, le montant exact. Vous avez pu constater que des provisions très importantes ont été faites à la suite des comptes 1999. De toute façon, il s'agit donc bel et bien de savoir comment nous allons répartir ces excédents. Quelle que soit l'importance de ces excédents et au-delà du problème du remboursement de la dette, il y a tout le problème de la présentation et de la véracité des comptes proposés. Aussi, je m'étonne que M. Pattaroni, si prompt à nous parler de leçon d'économies financières, et souvent avec beaucoup de justesse, n'ait pas davantage insisté ce soir sur ce point.

En résumé, la présente motion comporte toutes sortes de pistes intéressantes, mais sa conclusion est beaucoup trop restrictive et probablement un peu poli-

tique. Les problèmes soulevés par le représentant de l'Alliance de gauche méritent aussi, dans une période d'excédents financiers des comptes, d'être pris en considération. Je crois que personne sur ces bancs, et en tout cas pas les radicaux, ne souhaite que la politique sociale de la Ville soit une politique maigrichonne, racornie, etc. Comme on ne pourra pas donner tout à tous, il faudra bien à un moment donné faire des choix et fixer des priorités, et il est vrai que c'est là notre rôle principal en tant que conseillers municipaux.

Dans ces conditions, nous renvoyons la motion à l'examen de la commission des finances, mais sans illusions, parce que les solutions possibles sont nombreuses, souvent extrêmement politiques, et que, dès lors, les avis vont évidemment diverger.

M. Jean-Luc Persoz (L). On ne va pas prolonger la discussion à dessein; Bernard Lescaze a dit une grande partie de ce que je voulais souligner à propos de cette motion.

Les libéraux soutiendront le renvoi de cette motion à la commission des finances, avec toutes les réserves émises par notre collègue Lescaze, et soulignent qu'une des pistes éventuelles qui peut être suivie en période de boni – vous appelez cela du boni, nous, nous appelons cela du trop-perçu – est effectivement une diminution de la fiscalité, de manière à élargir l'assiette fiscale et à développer un marketing fiscal, comme l'a fait le projet proposé au niveau cantonal par les libéraux et soutenu par les Genevois, ce que semble quelque peu oublier notre collègue Pattaroni, mais ce n'est pas grave, nous lui rappellerons tout cela en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien a voulu lancer un débat et il s'avère assez intéressant, aussi bien du côté de la gauche que du côté de la droite. Nous constatons, en tout cas du côté de nos cousins de l'Entente, que les 2 milliards de dette deviennent 1,8 milliard. Pour mettre tout le monde d'accord, parlons de 1,9 milliard de francs, mais ce qui était, à une certaine époque, intolérable, maintenant que nous sommes dans les chiffres noirs, devient tout à fait acceptable. Nous pensons quant à nous que la réflexion sur la réaffectation du coût de la dette est une affaire sérieuse.

Vous savez que, dans le cadre de l'Etat, dans le cadre du Grand Conseil, les démocrates-chrétiens ont adressé une motion, un projet de loi, qui prévoit certains quotas dans la réaffectation du coût de la dette. Nous souhaiterions que, finalement, nous soyons dans ce même esprit et que nous n'allions pas, dans une espèce d'euphorie, plaider l'investissement à tout crin, mais que nous prévoyions, à

l'instar de ce qui a été proposé aussi par les socialistes, des solutions dans cette réaffectation, mais des solutions en fonction de certains quotas qui nous permettent vraiment d'apprécier la situation. C'est pour nous une question de responsabilité. Dans la mesure où vous avez une dette, vous avez des créanciers, et c'est un comportement tout à fait responsable que de rembourser ses créanciers.

M. Robert Pattaroni (DC). Je souhaiterais simplement rappeler – parce que j'ai souvent fait des interventions à ce propos – au sujet de l'intervention de M. Mouhanna, qu'on ne peut pas, sans autre, comparer les dettes des communes, y compris des villes, parce que les charges ne sont pas les mêmes. Par exemple, il y a des cantons où les enseignants sont payés par les communes et d'autres cantons, par exemple Genève, où ce n'est pas le cas.

Je suis souvent intervenu à ce propos et j'ai toujours dû donner les chiffres de l'ensemble des collectivités publiques, cantons et communes. Seuls ces chiffres sont comparables. Evidemment, ils ne nous permettent pas d'avoir une bonne vision de la situation de la Ville par rapport aux autres communes, mais c'est le seul moyen de nous comparer aux autres cantons. Voilà, c'est une petite précision. En commission, on pourra aller un peu plus loin.

M. Sami Kanaan (S). Nous ne sommes pas censés mener un débat de fond ici, mais, suite à quelques remarques de certains de mes collègues, je tiens à préciser deux ou trois éléments pour éviter tout malentendu.

Tout d'abord, il est évident que, parmi les options que le groupe socialiste envisage par rapport à l'affectation du boni, il y en a une qui est évidemment exclue, c'est la baisse des impôts. Je trouve particulièrement téméraire de la part des groupes radicaux et libéraux de vouloir à la fois rembourser la dette et réduire les impôts. C'est une stratégie, une fois de plus, de démantèlement des capacités d'action de la Ville de Genève. De ce point de vue là, ces groupes sont cohérents, mais il est clair que nous n'irons pas dans cette direction.

Quant à mon collègue Mouhanna, avec qui je suis, en règle générale, d'accord, j'aimerais tout de même lui dire que, si je ne conteste pas le fait que son groupe est sûrement un des plus fiables en matière de défense des couches défavorisées de la population et de la qualité de vie en général, je lui nie le monopole dans ce domaine, en tout cas par rapport au groupe socialiste. Je n'ai pas dit que la dette était dramatique, j'ai dit simplement que le coût de celle-ci représente 90 millions de francs au budget de fonctionnement et que pour ces 90 millions, j'aurais toute une série d'idées sur la façon de les utiliser plus intelligemment au bénéfice de la population défavorisée et au bénéfice de la qualité de vie dans cette ville.

Il se trouve que la dette est quelque chose dont le contrôle nous échappe en bonne partie. Si les taux d'intérêts remontent, ce qui est malheureusement fort probable de l'avis convergent des spécialistes – on sait qu'il faut se méfier des spécialistes, mais sur ce point-là, pour une fois, ils sont d'accord – les 90 millions se transformeront facilement en 100 millions, 110 millions ou 120 millions de francs, et c'est là que nous aurons de la peine à assumer nos responsabilités sociales en général vis-à-vis de la population.

L'emprunt, en tant que tel, est un instrument normal de gestion des collectivités publiques, et nous avons besoin d'utiliser l'emprunt pour financer nos investissements. Mais, si nous avons l'occasion de regagner une marge de manœuvre, sous réserve des autres priorités que nous discuterons, alors, nous souhaitons étudier cette possibilité.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Ce soir, c'est vraiment une soirée de redites. Les observations que nous entendons sur cette motion sont les mêmes que nous avons entendues lors du renvoi en commission des comptes 1999. On sait que, le moyen technique pour évaluer les recettes fiscales fait défaut à la Ville. A ce manque de moyen technique s'ajoute encore la volonté du Conseil administratif de sous-estimer délibérément les prévisions de recettes lors de l'élaboration du budget.

La lecture et la comparaison des recettes figurant aux budgets et aux comptes de ces dernières années illustrent bien cette pratique. La présentation du résultat des comptes que nous avons vus hier n'échappe pas à cette règle. Les recettes ont en effet été budgétées à 700 millions de francs, soit 24 millions de moins que les comptes de l'année, alors même que les charges étaient en augmentation de près de 10 millions pour le budget 1999. Ces écarts confirment donc bien, une fois de plus, la pertinence de nos interventions sur ce sujet.

Cela étant dit, l'ampleur de l'amélioration des recettes pose la question de leur affectation. Faut-il, comme le proposent les motionnaires, consacrer la totalité des suppléments de recettes à la diminution de la dette ou prévoir une autre attribution? A notre avis, il n'est pas juste de fermer la porte à toute autre possibilité d'affectation, car, nous l'avons entendu hier, il y a plusieurs solutions concernant l'affectation de ces bénéfices.

Nous devons également prendre en compte les besoins non couverts et la hausse importante du dépassement des dépenses par rapport au budget. En effet, les dépassements sont de 26 millions de francs alors que le résultat se boucle par un boni de 27 millions.

Remarquons aussi que les amortissements sont en léger recul par rapport aux prévisions budgétaires et que nous pouvions aussi nous demander s'il ne serait

pas judicieux d'utiliser le boni pour augmenter la part d'autofinancement des investissements actuels et futurs, ce qui contribuera tout autant à réduire le montant de la dette.

C'est pourquoi notre groupe refuse le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je dirai deux mots, l'un à l'adresse de M. Pattaroni, à travers vous, Madame la présidente, et l'autre à M. Kanaan.

M. Pattaroni a rappelé tout à l'heure que les charges entre les communes et les cantons en Suisse ne sont pas identiques à celles de Genève, et il a raison. Mais, simplement, j'aurais aimé que le Parti démocrate-chrétien et les autres partis de l'Entente rappellent cette chose-là lorsqu'il s'agissait de parler des déficits du Canton de Genève. Combien de fois avons-nous lu dans la presse des déclarations des différents partis de l'Entente disant qu'il y avait trop de fonctionnaires à Genève, lorsqu'il s'agissait du Canton de Genève, en les comparant au nombre de fonctionnaires des autres cantons de Suisse et en feignant d'oublier ou en omettant le fait que, ailleurs, s'il y a moins de fonctionnaires cantonaux, il y a plus de fonctionnaires communaux? La répartition à Genève est de l'ordre de 15% pour les fonctionnaires communaux et de 85% pour les fonctionnaires cantonaux; ailleurs, c'est, respectivement, 35% et 65% et même, dans certaines communes ou cantons de Suisse, on arrive quasiment, dans certains cas, à 50% d'un côté et 50% de l'autre. Il fallait donc avoir l'honnêteté de le rappeler lorsqu'il s'agissait de dire qu'il y avait trop ou pas assez de fonctionnaires à Genève comparativement à d'autres cantons. Je voulais simplement rappeler ce genre de choses à M. Pattaroni. Mais, malgré ce qui a été dit, il y a également des dettes cantonales ailleurs et, du reste, cumulées. Vous verrez bien, Monsieur Pattaroni, que nous sommes dans une situation qui n'est pas plus dramatique que d'autres, en ce qui concerne la situation de cantons comparables et même de certains cantons qui sont plus riches que Genève, comme le canton de Zurich.

Tout à l'heure, il a été dit que, lorsqu'il y a une absence de dettes dans un Etat ou dans un pays, cela démontre que l'Etat ou le pays est en bonne santé. Simple-ment, je donne l'exemple – il vaut mieux évidemment ne pas avoir de dettes, mais la priorité est d'avoir une politique sociale – d'un des pays qui n'avaient aucune dette extérieure il y a quelques années, je ne sais pas si vous vous souvenez de ce pays: c'était la Roumanie, la Roumanie de Ceausescu, et vous savez ce que cela a donné; vous connaissez la situation économique en Roumanie! Alors, arrêtez de nous dire ce genre de choses. Je préfère avoir 2 milliards de dettes à Genève et que personne ne souffre de la faim, du froid, que chacun puisse se loger et que les enfants puissent aller à l'école et trouver des crèches, etc. Finalement, les recettes permettent d'assurer ce type d'existence que nous voulons pour nos concitoyens.

En ce qui concerne les propos de M. Kanaan, il est évident que je n'ai jamais prétendu avoir – en ce qui me concerne et parlant au nom de mon groupe – ou prétendu que mon groupe ait le monopole de la défense d'une politique sociale. Je pourrais même dire que ce que je souhaite, c'est que cette défense de la politique sociale soit l'action la plus partagée possible, la plus large possible et qu'elle soit le monopole de tout le monde. Cela il faut que M. Kanaan le sache. Je ne cherche absolument pas à jouer les monopolisateurs de l'action en faveur des couches les plus défavorisées. J'espère que l'ensemble du Conseil municipal soutient une politique de progrès social et de justice sociale. Ceci étant dit, nous sommes évidemment pour un examen de cette motion dans le cadre de la commission des finances.

Pour terminer, je ne peux pas m'empêcher de relever la contradiction fondamentale qui émerge des propos des représentants du Parti radical et du Parti libéral. Ils nous disent: «Oui, on veut diminuer la dette et on veut en même temps diminuer les recettes fiscales!» Alors, il faut qu'ils nous expliquent comment nous pouvons le faire s'il n'y a pas une compensation ailleurs; c'est-à-dire que nous allons couper dans les charges. Dans quelles charges va-t-on couper? A qui va-t-on s'en prendre? Est-ce qu'on va également couper dans les investissements? Ce sont les mêmes qui, l'autre jour, en parlant du nouveau Musée d'ethnographie, disaient qu'ils ne voulaient pas faire des constructions au rabais, qu'il fallait faire les choses comme il faut, c'est-à-dire en y consacrant l'argent nécessaire. On l'a également entendu tout à l'heure au sujet du Théâtre de la Comédie. Alors, il faut arrêter cette comédie, il faut jouer franc jeu, mettre les cartes sur la table et savoir ce que l'on veut. Nous, ce que nous voulons, c'est justement promouvoir cette politique sociale et nous pensons qu'avec cette politique sociale les recettes fiscales permettront d'investir sans emprunter et, par conséquent et par ce biais-là, de diminuer la dette.

M. Bernard Lescaze (R). Je ne peux quand même pas laisser passer sans réagir ce que dit M. Mouhanna, qui vise les représentants des groupes libéral et radical. Je vais répondre pour les radicaux, Monsieur Mouhanna. Nous voulons de tout un peu. Nous ne voulons pas aller dans une seule direction. Vous souhaitez un alourdissement de la charge fiscale. Le peuple genevois, y compris celui de la ville, ne le souhaite pas. Nous souhaitons effectivement une diminution progressive de la dette, pour autant que nos moyens financiers, nos excédents, nous le permettent. J'ai moi-même insisté sur la nécessité pour cette municipalité de conserver un niveau raisonnable d'investissements. Vous demandez comment cela est possible? Eh bien, Monsieur Mouhanna, ouvrez vos yeux tout grands et regardez la politique qui est faite par le Conseil d'Etat actuel, où l'Entente, il est vrai, est majoritaire, mais avec une cheffe des finances qui est socialiste.

Eh bien, M^{me} Calmy-Rey et le Conseil d'Etat arrivent à maintenir le niveau d'investissements, à maintenir les dépenses sociales, voire à les augmenter grâce à M. Segond, et, en plus, à diminuer la dette de l'Etat de Genève, et ce d'une manière très importante, puisque la dette était de 10,3 milliards de francs et que, une année plus tard, au 31 mars 2000, elle était ramenée à 8,9 milliards. Alors, Monsieur Mouhanna, il y a également eu à l'Etat, pour le Canton, ce qu'il n'y a pas eu en Ville, parce que vous avez refusé d'accepter, lors des séances du 18 décembre 1999 dédiées au budget 2000, la proposition d'amendement radical et libéral de baisse symbolique d'un centime additionnel sur les impôts. Une initiative populaire au plan du Canton a permis de procéder à une baisse d'impôts, une baisse progressive: c'était 5% en 1999; grâce aux excellents résultats du Canton, ce sera 12% cette année – 5% plus 7% – et la dette continue de baisser.

Alors, Monsieur Mouhanna, il faudra m'expliquer pourquoi ce qui est possible avec une majorité d'Entente et une cheffe du Département des finances socialiste au niveau du Canton ne serait pas possible au niveau de la Ville avec une majorité alternative. Cette réponse-là, Monsieur Mouhanna, ce n'est pas les radicaux qui peuvent vous la donner, c'est vous, vos partis et votre majorité. Nous attendons de pied ferme la réponse, parce que jusqu'à présent nous n'avons pas vu grand-chose.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Brièvement, je dirai, comme l'a dit M. Pattaroni, que cette embellie peut être passagère, il ne faudrait pas l'oublier.

M. Losio a cité, je voulais le faire, dans le rapport du Conseil administratif sur les comptes 1999, le passage qui concerne le remboursement de la dette, donc je ne reviendrai pas sur cet extrait.

En revanche, j'aimerais rappeler les intentions du Conseil administratif qui ont été citées par M. le maire le 18 décembre 1999, lors de l'étude du budget. Je vous renvoie au *Mémorial*; il n'a pas encore été publié, mais vous pouvez vous le procurer: moi-même j'ai relu ce passage ce matin. M. le maire disait que, avec les recettes supplémentaires, le Conseil administratif avait l'intention de proposer 2 millions de francs pour le social. Je suis, entre parenthèses, très content de voir ce soir que, sur tous les bancs, on donne la priorité au social. Le maire disait aussi que 3 millions du boni devraient être destinés au personnel. Je vous rappelle que c'était une proposition, une intention parce que les groupes ne voulaient pas que ce soit une décision du Conseil administratif. Mais M. le maire a aussi dit qu'une partie de ces recettes supplémentaires iraient au remboursement de la dette. Si nous ne remboursons pas la dette, nous n'aurons rien retirer des leçons de périodes de crise ou d'austérité

Je salue le courage de M. Pattaroni. Je suis d'accord avec lui: je crois qu'il faut diminuer la dette, mais, pour l'instant, ne pas diminuer les impôts. Ils sont déjà en diminution, Monsieur Lescaze, sur le plan cantonal. Je crois que la majorité des citoyens ont apprécié cet effort. Aussi, pourquoi diminuer les impôts sur le plan municipal, alors que notre souci, c'est le remboursement de la dette?

Il y a, c'est vrai, comme l'a dit M. Mouhanna, un paradoxe. Quand vous, l'Entente, vous étiez dans la majorité, vous étiez toujours en train de jouer les «pères-la-rigueur» en disant à la gauche qu'elle voulait toujours dépenser, que nous étions des «pousse-dettes». Maintenant, vous voulez, M. Mouhanna l'a dit, une Comédie extrêmement performante, un nouveau Musée d'ethnographie qui ne soit pas construit au rabais. Donc, il y a vraiment un paradoxe, de vouloir en même temps un accroissement des investissements et une diminution d'impôts! Vous me ferez la démonstration économique et financière du contraire.

Il est vrai, comme l'ont dit certains, qu'il faut trouver un équilibre entre le remboursement de la dette et un effort plus important pour le social. Ce n'est pas facile.

La dette peut parfois permettre des investissements qui, dans le domaine éducatif, social, culturel ou environnemental, permettront de diminuer, un jour ou l'autre, la dette de demain.

(M. Mouhanna demande la parole, mais plusieurs conseillers protestent, car il est déjà intervenu deux fois dans ce débat.)

La présidente. Je donne la parole à M. Mouhanna, qui a été mis en cause par M. Lescaze. Il a deux minutes pour s'exprimer.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Il faut savoir ce que l'on veut: M. Lescaze me demande de répondre et d'expliquer et, en même temps, certaines personnes protestent... Il ne faut pas jouer les hypocrites!

Je vais donc juste dire deux mots. Je crois que, si vous m'aviez bien écouté tout à l'heure, vous auriez compris que le fait d'aller à la commission des finances pour examiner cette motion signifie que nous allons discuter de la manière de traiter la dette et voir s'il est possible de trouver des solutions consensuelles ou pas.

Cela étant dit, je rappelle quand même que, à l'Etat de Genève, la diminution de la dette n'a pas été le résultat de l'affectation des recettes supplémentaires à celle-ci, c'est une tout autre chose, et j'invite M. Lescaze à demander à M^{me} Calmy-Rey comment elle a fait. Il verra qu'il n'a jamais été question d'affecter l'excédent de recettes au remboursement de la dette.

Les investissements pourront parfaitement être financés avec un excédent de recettes, en tout ou partie, ce qui permettra de diminuer la dette, ne serait-ce que par le biais des amortissements courants, et tout le monde le sait.

Nous sommes donc pour une diminution de la dette, mais la priorité, c'est le social, c'est la qualité de la vie. Cela, pour nous, reste quelque chose d'intangible que nous défendrons bec et ongles, que nous soyons seuls ou que nous soyons beaucoup plus nombreux. Cela doit être évident pour tout le monde.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

La présidente. Je vous propose d'en rester là pour ce soir. Je vous annonce les propositions des conseillers municipaux. (*Protestations sur tous les bancs.*)

Une voix. Vous avez le droit d'être fatiguée, mais nous pouvons aller jusqu'à 23 h, car nous avons un ordre du jour très chargé...

La présidente. Hier soir, nous avons travaillé jusqu'à presque 23 h 30.

6. Pétitions.

Néant.

7. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d'arrêté PA-9, de *M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner, Linda de Coulon, MM. Roman Juon, Alain Fischer, Jean-Charles Lathion et Roberto Brogini*: «Pour un soutien financier à l'Académie de musique».

Les motions suivantes ont également été déposées:

- M-96, de *M. Jean-Pierre Lyon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Marie Vanek*: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?»;
- M-97, de *M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie Vanek, Eustacia Cortorreal et M. Pierre Losio*: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante»;
- M-98, de *MM. Roman Juon, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Daniel Sormanni, M^{mes} Diana de la Rosa, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez*: «Action pour l'apprentissage du ramassage du crottin canin»;
- M-99, de *M. Roman Juon*: «Prolifération des relais de téléphonie mobile»;
- M-100, de *MM. Guy Mettan, Jean-Charles Lathion et M^{me} Alexandra Rys*: «Pour une collaboration constructive Ville-Etat»;
- M-101, de *MM. Michel Ducret et Pierre Maudet*: «Pour favoriser l'hébergement en chambres d'hôtes à Genève»;
- M-102, de *M^{mes} Evelynne Strubin, Nicole Bobillier, Liliane Johner, Monica Huber Fontaine, Anne-Marie von Arx-Vernon, Marie-Thérèse Bovier et M. Bernard Lescaze*: «Convivialité dans les parcs publics»;
- M-103, de *MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys*: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat»;
- M-104, de *M^{me} Vanessa Ischi et M. Roger Deneys*: «Favorisons la biodiversité en ville: installons des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles»;
- M-105, de *M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Guy Savary et Jean-Charles Lathion*: «Pour des quais sympa... pour toujours».

8. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation I-30, de *M. Roberto Brogini*: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le «Picsou» de l'Hôtel de Ville».

9. Questions.

a) écrites:

La présidente. Nous avons reçu la question écrite QE-26, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Bourse d'énergie».

Le Conseil administratif n'ayant pas de réponse à fournir à des questions, nous allons ouvrir un tour de questions orales, vous pouvez profiter de la présence de M. Tornare pour lui poser des questions.

b) orales:

M. Pierre Losio (Ve). J'ai une question très respectueuse à poser au bureau et à la personne que vous incarnez, Madame la présidente, c'est-à-dire la première citoyenne de notre commune et présidente de notre Conseil municipal. Vous avez décidé d'interrompre la séance à 22 h 30. La question que je vous pose simplement est la suivante: pour quelle raison?

La présidente. C'est une décision du bureau. Je ne sais pas si vous avez vu l'intérêt de cette assemblée... tout à coup, tout le monde est revenu, mais, tout à l'heure, il y avait trois conseillers chez les libéraux, trois chez les radicaux... (*Remarques.*) Je suis désolée, c'était comme cela. Sur ma gauche, il n'y en avait guère plus; chez les Verts, il y en avait également peu. Alors, je regrette, ou bien vous êtes dans la salle et vous travaillez... (*Remarque de M^{me} Vanek.*) Oui, Madame Vanek, je ne vous ai pas mise en cause... (*Brouhaha.*) Est-ce une séance du Conseil municipal ou la foire, il faudrait savoir?

Nous avons considéré qu'il n'était pas possible de passer au point N° 6 de notre ordre du jour, la motion N° 50 concernant le logement social de la Ville – le point N° 5 étant reporté en l'absence de M. André Hediger – le magistrat responsable du logement n'étant pas là. De toute façon, cela aurait probablement duré trop longtemps. De plus, nous avons considéré que nous avions aussi pas mal travaillé hier et que nous avons fini très tard.

Toutefois, si vous avez des questions à poser à M. Tornare, vous pouvez le faire. Je donne la parole à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, j'ai également une question très respectueuse. Quelle horloge utilisez-vous? Hier, selon mon horloge, aussi

humble soit-elle, nous avons arrêté à 23 h et non pas à 23 h 30. Par conséquent, ce soir, nous aurions pu facilement aller jusqu'à 23 h. Comme nous avons un ordre du jour surchargé, je préfère allonger une séance existante plutôt que de faire encore des séances supplémentaires. Vous auriez au moins pu consulter le Conseil municipal avant de porter des jugements sur le taux de présence ou d'absence des groupes. Je trouve cela inadmissible.

La présidente. Il était plus tard que 23 h quand nous avons terminé hier soir. Excusez-moi, mais je trouve cela un peu fort. La prochaine fois, je ferai un contre-appel. Monsieur Queloz, vous avez la parole.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, je pose une question au bureau. Compte tenu des points qu'il reste à traiter et des points annoncés, je demande au bureau s'il envisage très sérieusement, et ce serait dans l'intérêt général, de convoquer une séance du Conseil municipal un samedi matin? Peut-être que cela ferait changer bien des choses. Merci.

La présidente. Faites une motion, Monsieur Queloz. Monsieur Henry, c'est à vous.

M. François Henry (L). Je poursuivrai sur ce qu'a dit mon collègue M. Queloz. Il s'agit d'une interpellation à votre intention, Madame la présidente. Pourquoi ne pas continuer notre ordre du jour avec les points qui ne concernent pas M. Hediger? Nous sommes là pour cela. Je vous remercie.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le bureau ne pourrait-il pas convoquer les chefs de groupe – je sais que cela s'est déjà fait – afin que nous trouvions tous ensemble un système qui nous permettrait de fonctionner un peu plus efficacement?

M. Roger Deneys (S). J'ai une véritable question. Il y a deux semaines, j'ai parlé d'un problème de stationnement devant le Grütli: la chaîne empêchant le passage n'était pas mise en place. Or, manifestement, cela ne change pas. Ce soir, il y a une représentation au Grand Théâtre et une quinzaine de voitures sont stationnées devant le Grütli.

J'aimerais savoir combien de temps il faut au Conseil administratif pour retrouver la clé de cette chaîne afin de pouvoir la cadenasser. Merci.

M. Jean-Charles Rielle (S). En tant que membre du bureau, je tiens simplement à dire qu'avant de nous donner des leçons vous feriez mieux de contrôler tout ce que vous déposez. Le bureau est là pour gérer les séances. Il est vrai que les séances d'hier et d'aujourd'hui sont des séances supplémentaires, que tout le monde est un peu fatigué – nous aurions dû compter le nombre de personnes restant dans cette salle tout à l'heure – et pas seulement le bureau.

Il faudrait que les chefs de groupe mettent un peu d'ordre au sein de leur groupe et fassent en sorte qu'un peu moins d'objets soient déposés. Venez voir tout ce qui a été déposé ce soir; c'est une façon de paralyser notre système.

Nous avons fait deux séances supplémentaires qui n'ont pas servi à grand-chose, si ce n'est de permettre à de nombreuses personnes de parler longtemps. Pour chaque sujet, on fait un débat pour renvoyer l'objet en commission, un deuxième débat en commission et un troisième débat lors de son retour de commission! Si tout le monde se mettait d'accord, pour le renvoi des objets en commission, de ne discuter que deux minutes par groupe, cela irait beaucoup plus vite, et peut-être que l'on arriverait à épuiser l'ordre du jour.

Si vous voulez que le bureau fasse son travail, faites, vous aussi, le vôtre!
(Applaudissements.)

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai une question concernant le chantier de la place du Rhône. Il y a actuellement un nombre important d'automobiles de luxe qui s'y garent et, visiblement, ces voitures empêchent les piétons et les cyclistes d'y déambuler. Je ne crois pas que ces automobiles appartiennent aux ouvriers qui participent au chantier et j'aimerais bien savoir ce que fait la police aux alentours de cette place du Rhône. Merci, Monsieur le conseiller administratif, de me donner une réponse assez rapidement, même demain.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Sur la plaine de Plainpalais, du côté du rond-point, il y a une place de jeux pour les enfants. A plusieurs reprises, j'ai constaté que ce parc était jonché de détritus pour la raison suivante: le McDonald's n'est pas loin, bon nombre de personnes vont y chercher à manger et consomment dans ce parc, lequel ne contient que deux petites poubelles qui débordent en perma-

nence. Je sais qu'au cours de la législature précédente un conteneur avait été demandé, mais il n'a jamais été mis en place. Je pense qu'il faudrait quand même faire quelque chose, parce que c'est assez déplorable.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Johner, je profite de votre question pour vous dire que, pas plus tard qu'avant-hier, avec M. Roger Beer, nous avons adopté un certain nombre de mesures concernant la propreté, non seulement dans les parcs destinés aux enfants, mais aussi dans les autres parcs, parce que nous assistons à une véritable dégradation de la situation. Un plus grand nombre de poubelles seront mises en place, notamment des poubelles inaccessibles aux corneilles. Nous allons donc faire le nécessaire pour pallier cet inconvénient. Il faut également savoir que, dans le budget 2001, je vais demander un crédit pour des effectifs supplémentaires, parce qu'on demande de plus en plus au Service des espaces verts et de l'environnement d'effectuer des tâches qui ne figurent pas dans les budgets actuels. Il vous faudra donc, pour me permettre de réaliser vos désirs, voter ces budgets!

M. Pierre Reichenbach (L). Il y a actuellement une floraison d'horodateurs ainsi que de nouvelles bornes des TPG (Transports publics genevois). Par deux fois, j'ai dû donner un coup de main à des handicapés qui n'arrivaient pas à mettre leur carte ou qui n'arrivaient pas à mettre de l'argent dans ces bornes ou ces horodateurs. Je demande au Conseil administratif si ce système a été étudié en pensant à ceux qui ne sont pas comme nous debout sur leurs deux pieds. Je trouve très triste de voir cette floraison d'arbres bleus qui ne peuvent être utilisés que par des personnes mesurant au moins 1 m 70. Je trouve qu'il est regrettable de garnir la ville avec ce genre d'appareils qui posent tout de même quelques problèmes, et il en est de même pour les appareils des TPG. Je me demande si ces bornes et ces horodateurs ont vraiment été étudiés en pensant à tous les utilisateurs potentiels.

M. Georges Queloz (L). Je ne voudrais pas que l'on pense que la proposition que j'ai faite tout à l'heure était une critique à l'égard du bureau. Je ne comprends pas que M. Rielle descende de son perchoir pour monter sur ses grands chevaux. Je voulais simplement dire que notre retard dans le traitement des objets était dû aux nombreuses motions, interpellations et interventions de ce Conseil. Il faut que le bureau prenne ses dispositions et fasse comprendre au Conseil municipal que l'on ne peut pas continuer ainsi. Ce n'était en tout cas pas une attaque ou une agression à l'égard du bureau.

La présidente. Nous avons pris votre proposition pour quelque chose de constructif, Monsieur Queloz.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Ma question concerne le parc pour les enfants à la plaine de Plainpalais. Dans ce parc, il y a une grande tortue qui est barbouillée d'inscriptions et, notamment, de deux emblèmes de l'UCK (Armée de libération du Kosovo), ce qui me gêne beaucoup. J'aimerais bien que l'on revernisse cette tortue.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Ma question s'adresse, mais je n'en suis pas certain, à M. Tornare. A la fin de la précédente législature, en novembre 1998, nous avons adopté la motion socialiste N° 355, à laquelle nous nous étions raliés, demandant, entre autres, «d'étudier la possibilité pour la Ville de Genève d'adhérer au réseau des villes refuges». Cette décision du Conseil municipal avait reçu l'assentiment de M. Rossetti – donc j'imagine, par déduction, que cela concerne votre département, Monsieur Tornare.

Nous avons donc demandé que la Ville adhère au Parlement mondial des écrivains, dans lequel je rappelle simplement qu'il y a Salman Rushdie, Pierre Bourdieu, enfin, à peu près tout le gratin mondial de la pensée, qui n'a pour seul inconvénient que d'être autoproclamé. Toutefois, à part ça, je crois que personne ne critique son rôle, qui consiste principalement en deux choses: fournir aux artistes et aux écrivains qui sont persécutés dans leur pays un appartement et, deuxièmement, quelques moyens pour qu'ils puissent continuer leurs travaux, leur création, la Ville jouant ici un rôle de refuge, sur indication du Parlement mondial des écrivains.

Depuis que nous avons voté cette motion, nous n'avons plus rien entendu. La chose serait-elle enfouie dans un tiroir? Que se passe-t-il?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est vrai que M. Rossetti avait soutenu la motion N° 355. Je ne veux pas fuir mes responsabilités, mais cela dépend de M. Vaissade, du département des affaires culturelles. Je vais donc voir avec lui si l'on peut faire ressortir ce dossier. Il me paraîtrait quand même un petit peu incongru que ce soit le département des affaires sociales qui s'occupe de cette affaire, même si j'y adhère.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Tornare. J'aimerais savoir comment il est possible que, deux semaines après que nous avons voté le

crédit complémentaire pour la pataugeoire du parc Mon-Repos, les travaux aient déjà commencé.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Tout simplement, Monsieur Bonny, parce que le lendemain matin j'ai poussé une gueulante!...

M. Robert Pattaroni (DC). Selon une lettre parue dans la *Tribune* du samedi 29 avril, il semble qu'une partie du parc Bertrand n'est plus éclairée depuis le début de l'automne. Je sais que la partie éclairage provient de la lumière des services de M. Ferrazino, mais, comme je connais le souci de M. Tornare pour la sécurité, je me permets quand même de m'adresser à lui.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). A ce propos, hier soir, j'ai posé directement la question à M. Ferrazino et, tout à l'heure, il m'a répondu qu'il s'en était occupé. Il m'a expliqué qu'il s'agissait d'un problème interne, une partie dépendant de ses services et l'autre des services de M. Tornare, mais que, de toute façon, les travaux allaient être faits incessamment.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). C'est une question extrêmement sérieuse qui s'adresse à M. Tornare. Tout à l'heure, M. Tornare s'est inquiété du fait que les corneilles s'attaquaient aux poubelles et répandaient les détritres sur les pelouses. La question que je lui adresse est: est-ce qu'il y a moyen de faire comprendre aux corneilles, dans un langage qu'elles comprennent, parce que ce sont des oiseaux vraiment admirables, qu'elles ne doivent pas s'attaquer aux poubelles et répandre les détritres sur les pelouses?

M. Olivier Coste (S). C'est une question que j'adresse à M. Tornare de la part d'un bon nombre de mes collègues enseignants. Je rappelle que je suis cycliste, mais un bon nombre d'enseignants en ville de Genève viennent de l'extérieur et demandent à M. Tornare s'il est possible qu'il intervienne auprès de la Fondation des parkings, de façon qu'ils puissent obtenir, bien que n'habitant pas dans les quartiers, des macarons, au même titre que les entreprises, car il n'est pas possible d'aller déplacer une voiture au milieu d'une récréation et que cela pose des problèmes. Un certain nombre d'enseignants habitant à l'extérieur envisagent... (*Brouhaha.*) Je pose la question au nom d'un certain nombre de... (*Remarques de M. Michel Ducret.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pouvez-vous être un peu plus précis?

M. Olivier Coste. Je vous signale qu'à un certain moment il y a une crise d'enseignants et qu'un certain nombre d'entre eux... (*Nouvelles remarques de M. Ducret.*) M. Tornare a été enseignant dans le secondaire où la plupart des collèges ont quelques places de stationnement à leur disposition. Il y a un certain nombre d'écoles en ville de Genève qui n'en ont pas du tout. Les entreprises peuvent obtenir deux places pour leurs employés. Une école n'est pas considérée comme une entreprise et n'y a donc pas droit. Ces enseignants aimeraient, si possible, obtenir quelques places, quelques macarons par école.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Coste, j'avais compris que c'était pour les vélos, vous n'étiez pas très clair, excusez-moi. (*Applaudissements.*)

Vous avez rappelé que j'étais enseignant. J'étais directeur du collège de Candolle. Personnellement, si j'avais pu le faire, j'aurais évacué toutes les voitures du préau du collège de Candolle, mais il est vrai que cela aurait très mal passé au niveau du corps enseignant! Je trouve inadmissible que l'on gare les voitures dans les préaux des écoles. (*Applaudissements.*)

M. Roger Deneys (S). Comme on a relevé le fait que les corneilles sont des oiseaux très intelligents, je me demandais si le Conseil administratif pouvait trouver une solution pour que les corneilles puissent lire les inscriptions UCK sur les tortues du parc de la plaine de Plainpalais.

M. Roberto Broggin (Ve). Il y a systématiquement quatre voitures qui se garent à l'avenue des Grottes, parallèle à la rue du même nom. Cette avenue est située juste en dessous du poste des agents de ville. Il est interdit d'y circuler, mais il semblerait qu'il y ait une certaine tolérance afin que les employés du restaurant se trouvant juste à côté puissent s'y garer. Dans les années 80, cette avenue faisait déjà partie du cheminement piétonnier de ce secteur, cheminement piétonnier réactualisé dans les années 90, et que nous sommes en train de réaliser maintenant. Ne pourrait-on pas faire évacuer ces véhicules de cette avenue afin que les enfants puissent l'emprunter pour faire de la trottinette et que les mamans puissent y circuler avec leurs poussettes? Si on supprime ces privilèges de par-

cage, peut-être que la Gérance immobilière municipale, propriétaire d'un parking situé juste au-dessus, à deux pas, pourrait encaisser le loyer des places de parc de son parking qui est sous-utilisé.

La présidente. Je me permets de vous faire remarquer que les personnes qui ont le plus protesté tout à l'heure concernant l'heure de clôture de cette séance sont déjà parties depuis au moins vingt minutes. Je lève cette séance, vous souhaitez un bon retour chez vous et une bonne nuit.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4954
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4954
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion N° 329 de M ^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 12 octobre 1999, intitulée: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie» (N° 416 A1). Suite du premier débat.....	4954
4. Résolution de M. Daniel Künzi et M ^{me} Ruth Lanz: «Tchéchénie: halte aux bombardements» (R-10).....	4965
– Projet d'arrêté de M. Daniel Künzi et M ^{me} Ruth Lanz: «Aide finan- cière à la population tchéchéne meurtrie par la guerre» (PA-7) ...	4973
5. Motion de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette» (M-48)	4978
6. Pétitions	4992
7. Propositions des conseillers municipaux	4993
8. Interpellations	4993
9. Questions	4994

La mémorialiste:
Marguerite Conus